

Mont Duplan

2 rue André Girard 30000 NÎMES

contact.montduplan@utso.ifac.asso.fr

Tel : 04 30 06 78 88 - 06 99 38 72 60



Projet pédagogique



Carte d'identité

Organisateur : IFAC 58 bis, rue Vincent Faïta 30000 Nîmes

ACCEM : ACCEM Mont Duplan 2 rue André Girard 30000 NÎMES

Directrice : Prévot Angélique

Directrice remplaçante : Bèze Vanessa

Âge des enfants : 3 / 6 ans

Effectifs max : 90 enfants

Locaux :

Régis et 1^{er} étage non partagé avec l'école

Salle polyvalente partagé avec l'école

Équipe pédagogique : entre 6 et 10 adultes

3 animateurs permanents / 3 animateurs CEE

Équipe de service :

1 agent d'entretien des locaux intérieurs

2 agents d'entretien extérieur

1 agent de restauration

Point de rattachement Keolis :

Léo Rousson : toute l'année

Pont de justice : session Noël



ACCEM activité accessoire 2023

Directeur :

Date Séjour : session printemps 2023

Lieu su séjour :

Âge des enfants : 5 ans

Effectifs max : 6 enfants

Budget :

Nombre de jours de fonctionnement

Avec la présence des enfants : 4 jours/3 nuits

Équipe pédagogique :

- 1 Directeur : Bpjeps,
- 1 Animateurs BAFA COMPLET

Sommaire

<i>Carte d'identité.....</i>	3
<i>Présentation de l'organisateur.....</i>	5
<i>Le rôle de la Ville dans les ACCEM.....</i>	7
<i>Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs.....</i>	9
<i>Les objectifs.....</i>	20
<i>L'évaluation des objectifs.....</i>	20
<i>Projet de fonctionnement.....</i>	27
<i>Vie quotidienne.....</i>	32
<i>La nature des activités proposées.....</i>	38
<i>L'équipe d'animation.....</i>	41
<i>Les relations.....</i>	41
<i>Les modalités de fonctionnement de l'équipe.....</i>	42
<i>Les conditions de sécurité.....</i>	45
Annexes.....	50
<i>Fiche de poste : animateur.....</i>	51
<i>Fiche de poste : directeur.....</i>	53
Protocole.....	2
Sanitaire.....	2

Présentation de l'organisateur

L'ifac c'est quoi ?

Association loi 1901 à but non lucratif, l'institut de formation animation et de conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. En contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, l'ifac s'emploie à l'amélioration des services d'animations et d'action territoriales à destination de toutes les populations (toutes tranches d'âges confondus)

Valeurs éducatives

Convaincu qu'apprendre à penser, c'est apprendre à vivre, l'IFAC accompagne la personne dans ses découvertes, dans sa capacité de choix et dans l'affirmation de son libre arbitre. L'éducation de chacun par chacun, créer du lien entre les personnes, les générations et entre les territoires. Ce sont là, les fondements et les principes d'une éducation populaire par lequel l'ifac veut développer son projet éducatif.

Projet éducatif de l'association

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis : l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation, le développement de la créativité et de l'imaginaire, l'approche du milieu sportif et culturel, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers : âge et comportements physiques, affectifs et relationnels.

IFAC Nîmes

Depuis 2003, l'Ifac gère les accueils collectifs à caractère éducatif de mineur (ACCEM) de la Ville de Nîmes, à savoir une douzaine de structures.

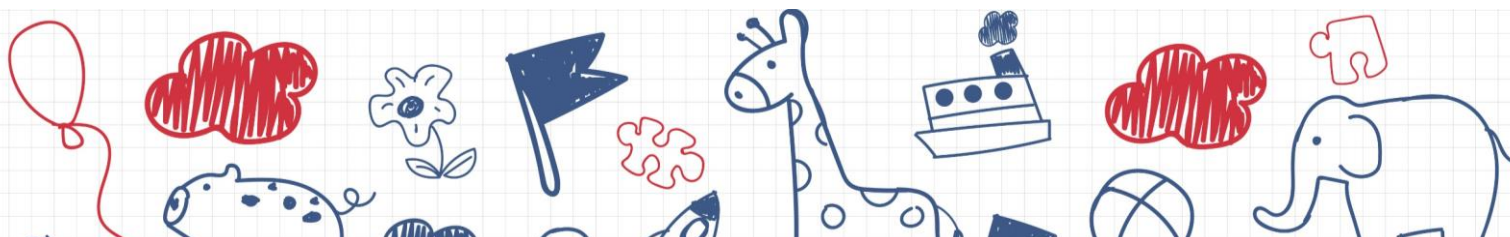
Son rôle

Le prestataire de service a la responsabilité de mettre en place les moyens humains (recrutement, gestion et suivi du personnel...) les moyens pédagogiques (projet, budget, communication...) l'organisation administrative (juridique, assurance...) afin d'organiser au mieux le fonctionnement des A. C.C.E.M. (**Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs**)

S'ajoute à cela des missions d'organisation de séjours et de classes transplantées tout au long de l'année.

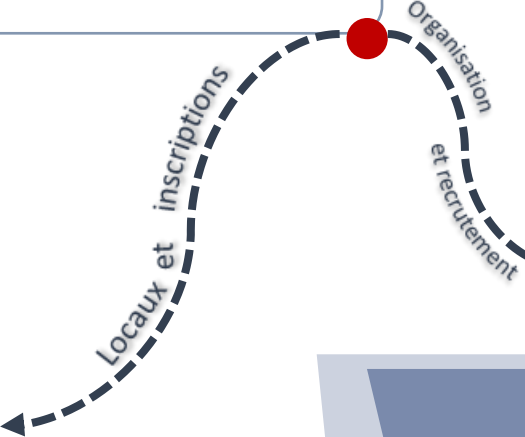
L'Ifac propose sur toutes les vacances scolaires des stages de formation au BAFA et au BAFD sur toute la région

Organigramme de la structure organisatrice



Contexte hiérarchique en lien avec les accueils de loisirs nîmois

MAIRIE DE Nîmes
Service action éducative



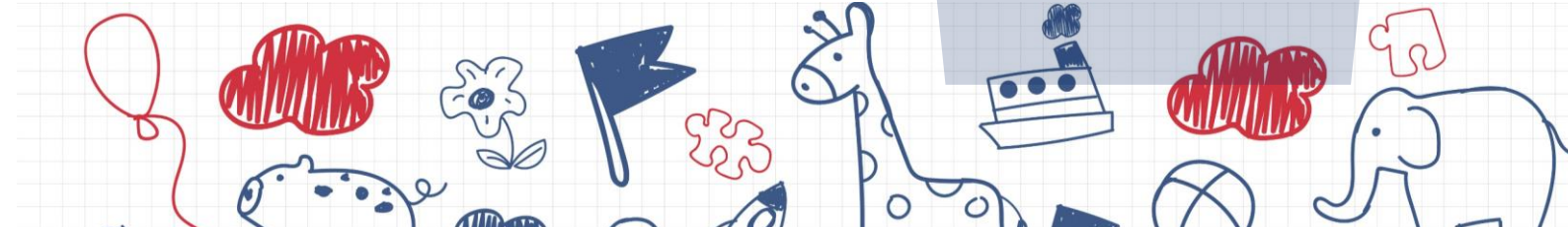
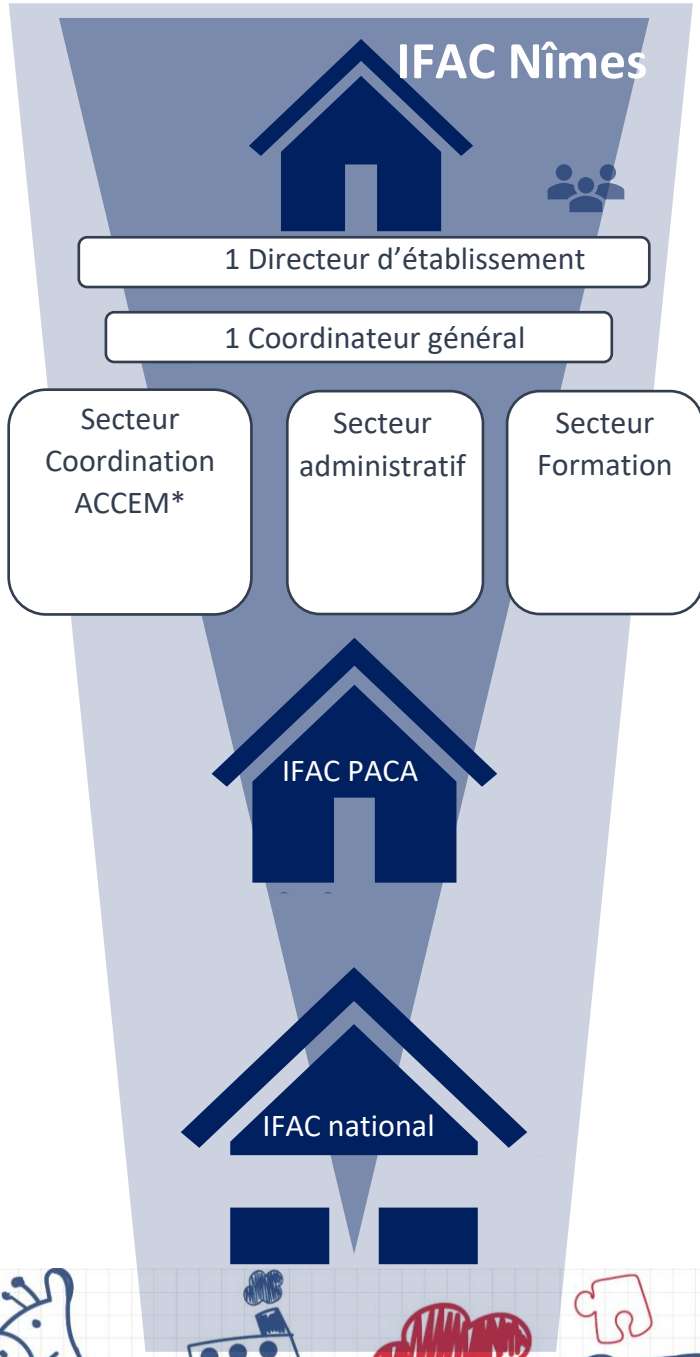
**A.C.C.E.M
Mont Duplan**

1 Directrice BPJEPS

4 animateurs/trices permanents

4 animateurs/trices vacataires


1 agent SHCB
agent d'entretien



Le rôle de la Ville dans les ACCEM

Nîmes, ville amie des enfants

La Ville de Nîmes a obtenu le renouvellement du label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef.

Une reconnaissance qui souligne l'investissement massif de la ville dans les domaines de la culture, du sport, des jeux ou des loisirs. La Ville favorise l'accès de tous les enfants et adolescents du territoire à l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels, et leur propose des activités ludiques, le plus souvent gratuites.

La municipalité assure le traitement des dossiers d'inscription des enfants, détermine la tarification de la prestation et perçoit la participation des familles, fixée par une décision municipale, révisable chaque année. Elle fixe également les règles de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux.

Le service Action éducatif

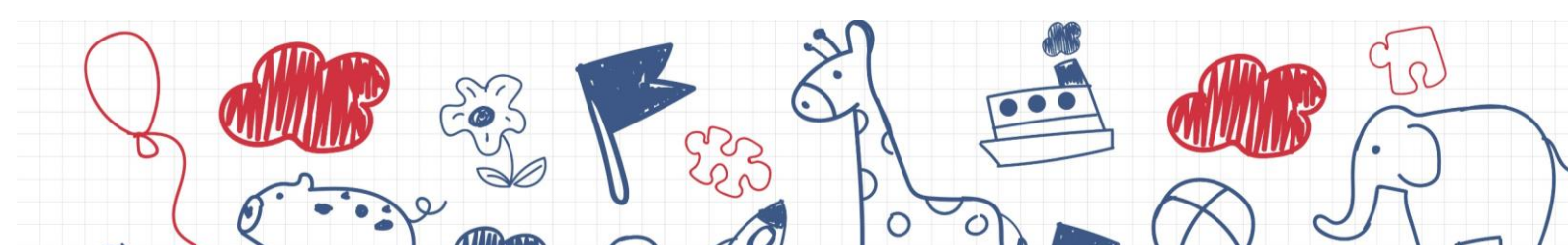
Le **service Action éducatif** contrôle et assure un suivi du marché pour la gestion des ACCEM. (Ce service est aussi un interlocuteur pour les directeurs de l'accueil de loisirs, lors de questionnement et/ou difficulté rencontrée sur une inscription.)

Les A.C.C E M disposent d'infra structure municipale gratuite les piscines (Pablo Neruda, fenouillet, Iris et Aquatropic) et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la bastide, gymnase ...)

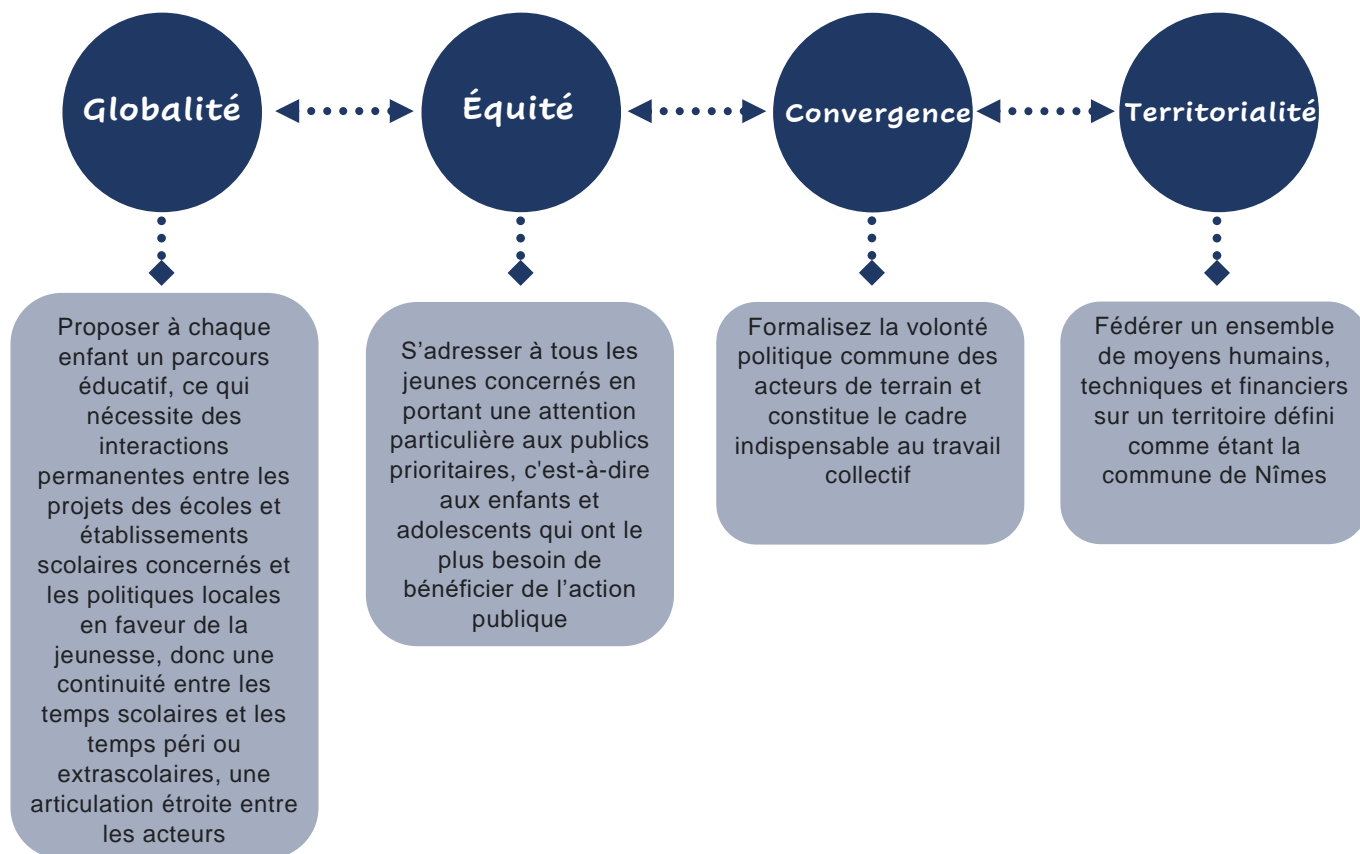
Le P.E.D.T. de la ville de Nîmes

Le projet éducatif de la Ville est la base du fonctionnement de tous les ACCEM de Nîmes.

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ainsi que les temps extrascolaires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

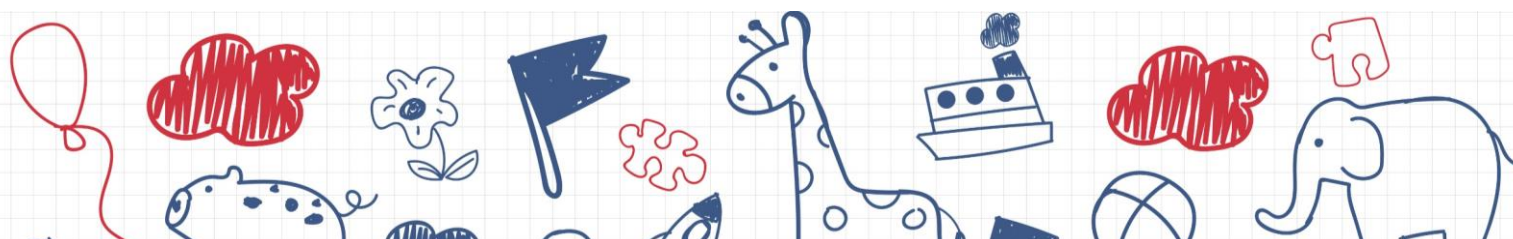


Les 4 principes majeurs du PEDT



Les 5 axes du PEDT

- Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune par la mise en œuvre d'un programme d'actions éducatives multiformes, et cela du temps de la petite enfance au temps libre.
- Favoriser une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre.
- Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés.
- Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives.
- Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs.



Présentation du contexte de l'Accueil de Mineurs

La ville de Nîmes a confié (dans le cadre d'un marché public) à l'IFAC la gestion de ses 12 ALSH.

Lors du renouvellement du marché avec l'IFAC, la ville a sectorisé les 12 accueils de loisirs en 3 lots de manière suivante :

Lot Est : Les centres de loisirs du Mas Boulbon, Jean D'Ormesson/Courbessac et Jean Carrière.

Lot Centre : Les centres de loisirs de René Char, Capouchiné, Jean Jaurès, Mont Duplan, La Placette et Prosper Mérimée.

Lot Ouest : Les centres de loisirs du Carmel, Henri Wallon et Edgard Tailhades

Notre engagement : le lot CENTRE

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Centre a été mené en impliquant les directeurs des ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les six projets pédagogiques des ACM.

Les six sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés.

La délimitation géographique du secteur regroupe six structures tournées vers le centre-ville de Nîmes, et bénéficient d'accès facilités aux transports en commun et aux infrastructures de ce centre-ville.

Les enfants qui fréquentent ces structures ont un mode de vie urbain, et ne connaissent pas tous l'environnement plus large de leur territoire, dont l'environnement naturel.

Les enfants et les familles qui fréquentent les six structures n'accèdent que peu aux ressources et infrastructures culturelles de ce centre-ville dont ils sont pourtant souvent résidents. 2

• *Prendre sa place dans sa ville*

Nous souhaitons favoriser l'appropriation des ressources (culturelles et patrimoniales notamment) de leur centre-ville par les enfants et les familles qui fréquentent les six structures de ce secteur.

Pour ce faire nous déploieront des axes de travail communs aux six structures, qui seront déclinés dans les six projets pédagogiques, et mis en vie via des projets d'animation communs. Nous souhaitons dans un premier temps emmener les enfants à la découverte des richesses que constituent les différents musées, les différents espaces culturels et les ressources patrimoniales au cœur de la Ville, pour inviter, dans un second temps, leurs familles à redécouvrir leur environnement immédiat.

Nous formerons nos personnels à différents modes de médiation culturelle pour soutenir cet axe de projet, et développer en associant nos partenaires et les différents acteurs de la coéducation, un événement culturel annuel hors-site en appui sur l'un des espaces forts de la culture à Nîmes ; le Carré D'art.

• *Hors les murs*

Les enfants qui fréquentent les six structures du secteur ont un mode de vie urbain, et l'année écoulée, en limitant les sorties, aura contribué à limiter aussi l'accès de ces enfants à un environnement naturel pourtant aux portes de la Ville. Nous souhaitons donc ouvrir à nouveau les accueils du centre-ville vers l'extérieur, leur permettre de renouer avec les espaces naturels de proximité à travers des sorties régulières mais aussi leur permettre d'élargir leurs horizons en partant à la découverte d'espaces plus lointains, lors des séjours accessoires estivaux notamment.

Descriptif du centre

Type de centre

Le centre de loisirs Mont Duplan est un accueil collectif sans hébergement, il est dorénavant dénommé « Accueil collectif à Caractère éducatif de Mineurs » (ACCEM) Ces accueils sont réglementés et contrôlés par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Les ACCEM sont encadrés par un personnel qualifié. Ce sont des lieux éducatifs, actifs et organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique. Ils alternent activités collectives organisées et moments de détente.

Tranches d'âge

Le centre Mont Duplan accueille des enfants de 3 à 6 ans. L'agrément jeunesse et sport permet d'accueillir 80 enfants pendant les mercredis et les petites vacances. Pendant la saison estivale, l'effectif peut augmenter jusqu'à 90 enfants.

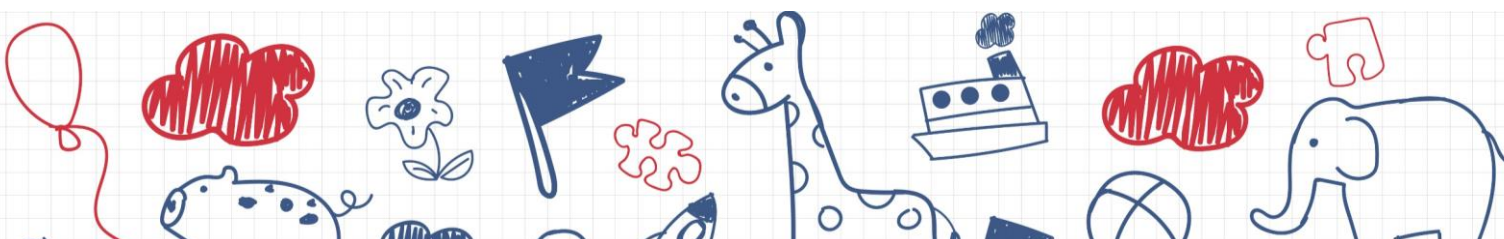
Ouverture et horaires

Pour l'année 2022-23, le centre est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires (sauf la dernière semaine des vacances de Noël et la dernière semaine d'août). Le centre Mont Duplan n'accueille pas d'enfants en demi-journée (sauf enfant issu du Relais loisirs handicap 30).

Les horaires permettent un accueil échelonné de 7h30 à 9h00 le matin ainsi que le soir de 17h00 à 18h30. En dehors de ces horaires, il n'est plus possible d'amener ou récupérer son enfant.

Un point de ramassage sur l'école Jean Zay est assuré toute l'année.

Modalité d'inscription, lieu et tarification et infos pratiques



DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les mercredis de septembre à décembre 2022 débuteront le **mercredi 10 août 2022** selon les modalités détaillées sur www.nimes.fr

2 possibilités d'inscriptions :

- > en ligne via votre espace personnel
- > prise de rendez-vous avec un accueil municipal



Nous privilégions les démarches à distance afin de limiter les déplacements et les contacts.

Les accueils de loisirs sont ouverts à partir du mercredi 7 septembre.

LES ACCUEILS MUNICIPAUX

Mairie de Nîmes

Place de l'Hôtel de Ville

Mairie annexe Saint-Césaire

61, rue Mascard

Mairie annexe Courbessac

Place de l'église

C.A.M du chemin Bas d'Avignon

10, rue du Commandant L'Herminier

C.A.M du Mas de Mingue

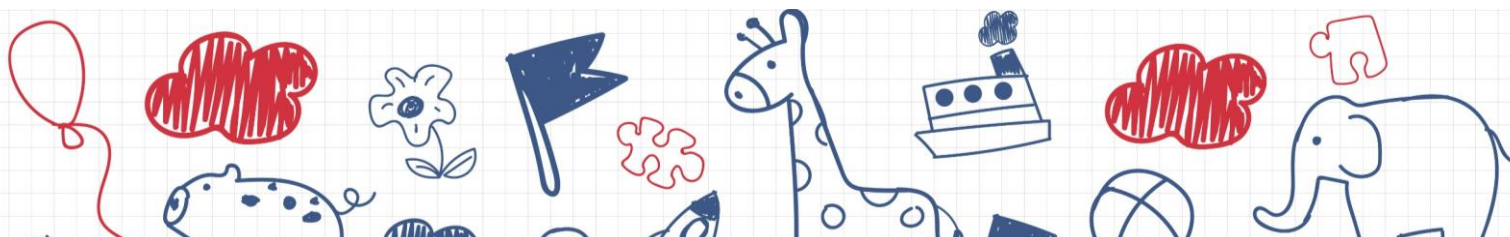
Avenue Monseigneur Claverie

C.A.M de Pissevin

2, place Roger Bastide

CAM = Centre Administratif Municipal

L'inscription et le paiement doivent être faits avant toute fréquentation, sans quoi des frais de gestion seront appliqués.



LA TARIFICATION

Un taux de réduction peut être calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille».

Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique «Mes démarches» du site internet de la Ville www.nimes.fr.



LES PIÈCES À FOURNIR

Pour un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou inscrit dans une école publique nîmoise:

Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAé, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise :

- Une copie du livret de famille,
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste acceptée sur www.nimes.fr)
- Du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages)

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- D'un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille)
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation handicapé de l'enfant en situation de handicap. (PASS Famille)

Pour tout renseignement complémentaire, consultez la rubrique «Mes démarches» du site de la Ville www.nimes.fr.

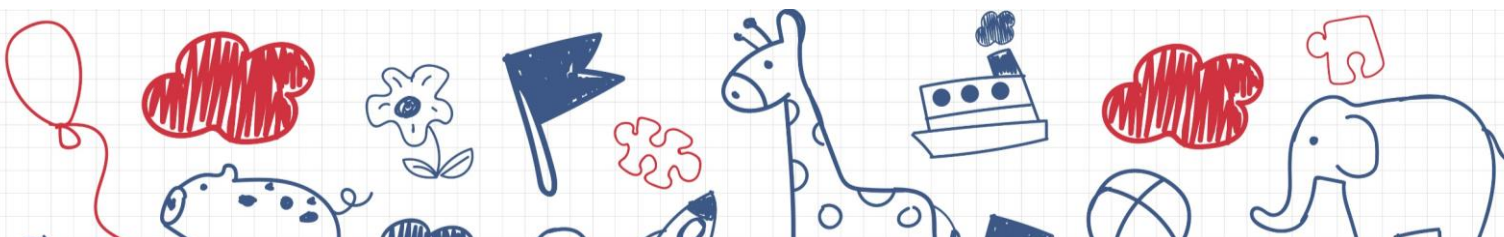


CONTACT AVEC LES FAMILLES

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet www.ifac.asso.fr/nimes ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville (www.nimes.fr). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.



Responsabilités

Le centre de loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur le matin. Les animateurs ont la charge de vérifier toutes les identités au cas où la personne ne serait pas connue ou reconnue. Pour leur sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à quitter le centre seul et ne peuvent pas être confiés à un autre mineur. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être identifiées et notées sur l'autorisation parentale ou le matin lors de son arrivé. (par un des deux parents)

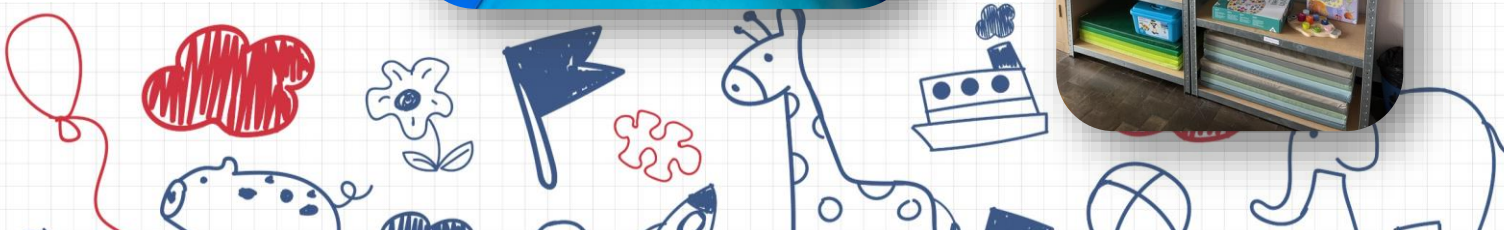
L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer de médicaments aux enfants sauf dans le cadre d'un Protocole d'accueil particulier.

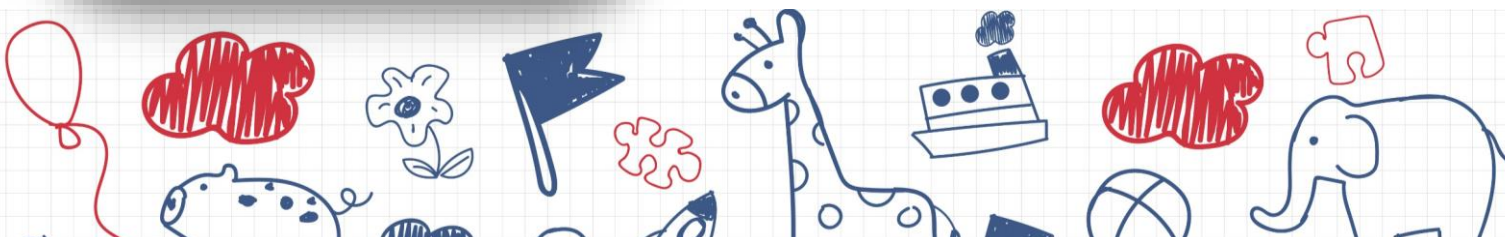
Implantation et les locaux

L'accueil collectif de mineur (ACM) du mont Duplan est mitoyen à l'école « La Calandrea ». L'ACCEM dispose de ses propres locaux. Il dispose d'une grande cour maternelle. Le centre est spacieux, il se situe dans un écrin de verdure, au sommet du Mont, le plateau accueille des boudodromes, un grand espace de jeux pour les enfants et un circuit à vélos où les petits peuvent s'initier au Code de la route. Juste à côté se trouve le planétarium. En face de celui-ci, le gymnase « Marius Liautier. On peut trouver « le Spot » qui est une association de quartier. Il se définit comme : un lieu dédié à l'événementiel, une pépinière de projets, un vivier de compétences. Au niveau de la rue Vincent Faïta, nous avons les lignes de transports 6, 10 et 16 du réseau Tango de la ville à 400m de la structure. C'est d'ailleurs en empruntant ces lignes de bus, que nous nous rendons à la piscine fenouillet et Aquatropic. Le centre est à 10 min à pied du centre-ville. Juste à côté de ces lignes de transport se trouve l'école maternelle et élémentaire du Mont Duplan.

L'espace Maternelle

- 3 salles d'activités
- 1 salle RDC partagé avec l'école
- Une salle de repos
- Des sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur.
- Une grande cour
- Deux préaux
- 1 régis avec bureau direction
- 1 régis au rez de chaussé





Le public accueilli

Un public socialement hétérogène

Au 1er janvier 2015, la jeunesse nîmoise compte environ 34041 jeunes ce qui représente un peu moins d'un tiers de la population totale de la commune.

Les enfants de 3 à 12 ans représentent un peu plus de la moitié de ce jeune public. Les familles nîmoises ont la possibilité d'effectuer l'inscription de leurs enfants dans l'accueil de loisirs de leurs choix.

Historique de la colline du mont Duplan

Au XVIII^e siècle, ce **mont Duplan** était la colline aux moulins. Elle a compté jusqu'à 8 moulins à vent. Le dernier s'est arrêté de fonctionner en 2002. Aujourd'hui, l'école d'infirmières est des plus connues dans le quartier croix de Fer. Elle fut la première école d'infirmières de France.

La colline des moulins à vent, comme on l'appelait alors, n'était qu'un roc dénudé et stérile. Mr. Duplan, alors maire de Nîmes, jugea à propos de couvrir les pentes de la colline d'arbres d'arbustes verts, et de créer ainsi, presque dans la ville, à portée d'un quartier populeux qui s'accroît sans cesse, une promenade agréable. Cette création a changé l'aspect triste et morne de cette portion de Nîmes.

Planté entre les **quartiers Gazelle** et **tour Magne**, le **quartier croix de Fer** est voisin du centre-ville. Caractérisé par le mont Duplan, l'une des 7 collines de Nîmes, ce quartier garde son esprit proche de la garrigue.

Le quartier Croix de Fer

Alors que Nîmes dénombre 147 000 habitants approximativement, le secteur de Croix de Fer en comporte 2277. L'âge moyen de la population est de 46 ans, et la classe sociale majoritaire est plutôt composée de ménages aux revenus modérés. Les célibataires (67%) sont les plus représentés, et le nombre d'habitants est en hausse progressive et lente au fil des années. Les locataires représentent 56% des habitants.

On y trouve une grande majorité d'appartements : près de 65%. Des moulins, une église, des fontaines, une chapelle, deux collines, des ruelles étroites, de jolis réverbères, des escaliers charmants... Appelé "le Montmartre nîmois", le quartier Croix de Fer est prisé pour son calme. Il comporte des maisons, des appartements et aucun HLM.

Le quartier Gambetta-Richelieu

Gambetta/ Richelieu. Nous accueillons principalement des enfants venant des quartiers avoisinants comme l'Écusson, Gambetta, Richelieu, Croix de fer, Mont Duplan, Jean Bouin et également des enfants du quartier du Clos d'Orville où nous avons un point de ramassage à l'école Jean Zay.

Les ressources du quartier Richelieu-Gambetta sont : le Centre Social culturel et sportif Émile Jourdan, le Centre Médico-Social, la Protection maternelle infantile, le lieu d'Accueil Parents Enfants « Les Mistons », l'association de parents d'élèves, le parc Mont Duplan, le Théâtre le périscope, la Compagnie le Beau Parleur ainsi que 2 crèches ,8 écoles et 1 collège

Les freins : le quartier Richelieu-Gambetta proche de la structure est dans une zone de quartier prioritaire à faible revenu de la ville de Nîmes, 43% en 2018 vient sous le seuil de pauvreté, le grand nombre de famille est monoparental ou isolée. Circulation intense

Ce quartier abrite 6837 habitants (SIG ville 2018) qui ont une moyenne d'âge de 33 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibat, et sont principalement locataires à hauteur de 84% de leur logement le type d'habitat pour 92.3% sont des appartements. 11,8% de la population du quartier est d'origine étrangère.



Le taux de chômage des actifs nîmois de 15 à 64 ans avoisine les 22% et représente plus de 13 474 personnes. Les revenus moyens à Nîmes sont très faibles et inférieurs aux moyennes nationales. Près d'un ménage sur deux est non imposable (environ 48%, contre 36% à échelle nationale en 2012). En 2009, Nîmes est la septième ville la plus inégalitaire en termes de salaires parmi les 100 plus grandes villes de France, selon l'Observatoire des Inégalités.

Nous accueillons un public socialement hétérogène parfois dans des situations précaires. Une mixité pour le moins contrastée. Car les besoins des familles sont diversifiés et n'ont pas la même ampleur. Nous sommes avant tout un mode de garde, mais pour certaines familles nous donnons à leur enfant un accès aux loisirs, car pour certains enfants les vacances ne se feront qu'au centre de loisirs.

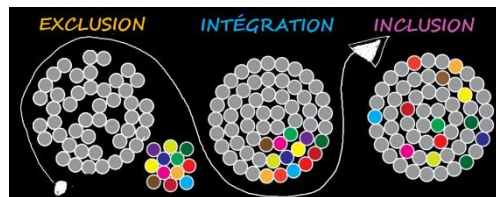
Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps



Le relais loisirs handicap 30 est une association qui favorise l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs du département du Gard. Depuis de nombreuses années, les ACCEM de Nîmes accueillent régulièrement des enfants dont l'accueil nécessite un protocole particulier afin de favoriser leur inclusion.



Afin de permettre à des enfants porteurs de handicaps d'intégrer dans les meilleures conditions les centres de loisirs. Un travail, en association avec les parents, les équipes éducatives de l'enfant, coordonné par le Relais Handicap est mis en place à chaque accueil avec les équipes des centres de loisirs.



Avant

Un recueil d'information est rempli par la famille et un professionnel qui suit l'enfant. Une rencontre a lieu entre les différents partenaires en présence de l'enfant. Dans un premier temps, on parle de l'enfant (qui il est ?) dans un deuxième temps, on définit les modalités d'accueil (quand débute l'accueil ? Fréquence ? Progression ?).

Pendant

L'animateur devient co-éducateur, et doit écrire les événements positifs et négatifs dans un cahier individuel de suivi. L'idée est de retranscrire l'expérience que l'enfant vit dans le centre de loisirs de s'appuyer sur la vision qu'a l'équipe d'animation afin de pouvoir retravailler sur son projet d'accueil si nécessaire.

Après

L'équipe aura à remplir un document appelé « perception et évaluation » à transmettre au relais loisirs.

Un travail avec l'équipe d'animation sera effectué lors d'une réunion de préparation pour préparer l'accueil des enfants pendant les différentes périodes et sessions de vacances.

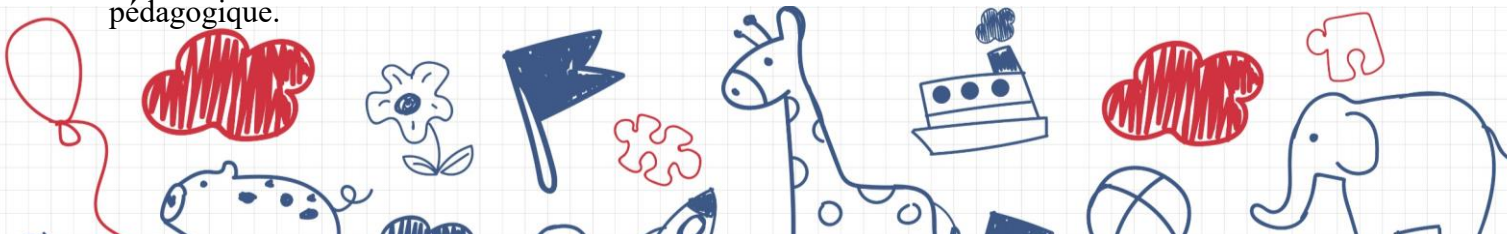


Les protocoles d'accord individualisés (PAI)

C'est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser une prise de médicaments lors de l'accueil d'un mineur dans une collectivité.

- Un accueil individualisé sera aussi mis en place pour les enfants ayant besoin d'un régime alimentaire (allergies), de soins, un traitement médicamenteux oral, inhalé, auto-injectable ou un aménagement spécifique sur les temps de loisirs et autre.

Le PAI met en relation : les parents, l'enfant, le médecin/l'infirmière et l'équipe pédagogique.



En cas d'allergie alimentaire diagnostiquée, quel que soit le type d'allergie ou de symptômes, il sera demandé aux parents de fournir un panier-repas.

Au sein de la structure, les paniers-repas seront réceptionnés et conservés au réfrigérateur à l'abri de tout contact avec d'autres aliments.

EN AUCUN CAS L'ENFANT NE DOIT MANGER UN ALIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.

La trousse de soins d'un PAI doit être facilement identifiable (nom et photo de l'enfant)

Suivre l'enfant dans ses déplacements (sortie, cour, salle, etc.).

Être accessible à tout moment et l'équipe doit savoir où elle doit être rangée.

Contenir les médicaments indispensables (non périmé) et leur protocole d'administration (connu de tous)

Contenir le PAI (numéro des parents, médecin traitant et le protocole d'urgence)

Les injections ne sont préconisées que lorsqu'il y a un risque vital immédiat ou à court terme.

Les parents doivent fournir le traitement nécessaire avec le protocole à suivre pour assurer la sécurité de l'enfant en cas de besoin urgent.

Les partenaires

❖ **Partenaires identifiés sur le territoire :**

- Service action éducatif
- Service Allo bâtiment (réparation)
- Service festivités (table/barrière)
- RLH30
- Dupont Prestataire de la ville de Nîmes qui à la gestion de la restauration-école / ACCEM
- Société ECS environnement clean service est le prestataire de la ville de Nîmes pour la gestion de l'entretien des locaux
- Environnement culturel nîmois (musée, monuments, théâtres)
- Prestataire Keolis (bus)
- Toutes les piscines
- Direction des sports (JDS)
- 11 ACCEM de la ville de Nîmes
- La ferme école
- Les centres « ressource »

Les moyens financiers mis à disposition

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :

- 2,80 euros par enfant et par jour les périodes de vacances scolaires

Nous avons la gratuité pour les piscines de la ville de Nîmes (Pablo Neruda, Fenouillet, Iris) et des structures telles que certains théâtres et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la Bastide ...)

La coordination de l'IFAC a également un budget qui peut servir à financer des trajets en Bus comme des déplacements piscine et centres ressources (Mas Boulbon, René Char)

Diagnostic des publics (en cours)

L'ACM est ouvert pour tous les enfants de maternelle de 3 à 6 ans, les vacances scolaires et les mercredis.

D'où vient le public ? Quartier ? Autre quartier nîmois ? Nîmes métropole ?

Le public est-il scolarisé sur l'école ? Oui, non ?

Fréquentation sur les vacances et les mercredis

Les 7 mercredis de septembre et d'octobre 2023 vont nous servir à observer les enfants au travers d'activité lambda afin d'étayer le diagnostic des besoins du public qui fréquente l'accueil de loisirs. En effet, les effectifs de la rentrée ne sont pas le reflet des effectifs de l'année, car les effectifs augmentent semaine après semaine et sont fluctuant tout au long de l'année.

Un questionnaire sera distribué début octobre et il s'étalera sur les vacances d'automne afin d'avoir un échantillon des deux publics. Le questionnaire nous permettra de recueillir l'avis des parents, et leurs attentes. Un forum sera organisé dès que l'effectif sera stable afin de recueillir les envies des enfants, des idées d'activités et voir des projets que nous pourrions éventuellement mettre en place si les moyens nous le permettent.

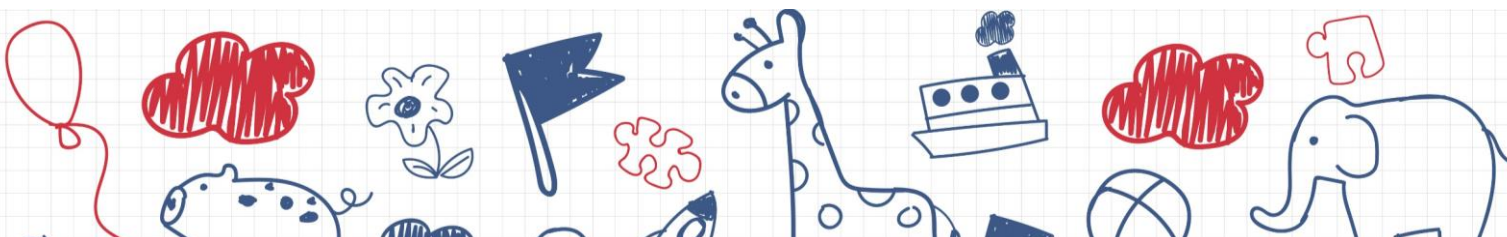
Face à la fluctuation des inscriptions, tout au long de l'année, nous nous appuyons sur les besoins théoriques et les caractéristiques des enfants pour construire les objectifs du projet pédagogique. Différentes rencontres sont organisées pour la fin du mois de septembre, début octobre avec les différents acteurs pour prendre connaissance des projets d'écoles et des projets pédagogiques de chacun. Après ces différents rendez-vous, nous retravaillerons les objectifs pédagogiques si cela s'avère nécessaire pour mettre en évidence le ou les projets que nous pourrions travailler en commun.

Apport théorique :

Les 3 ans sont en général optimistes et enjoués, et leur imaginaire prend de plus en plus de place dans les jeux. Ils agissent désormais avec des intentions précises, ils sont capables de se concentrer plus longtemps, ils coordonnent mieux leurs gestes.

Les 4/5 ans, qui sont dans un apprentissage psychomoteur quasi constant et un apprentissage de la vie en collectivité.

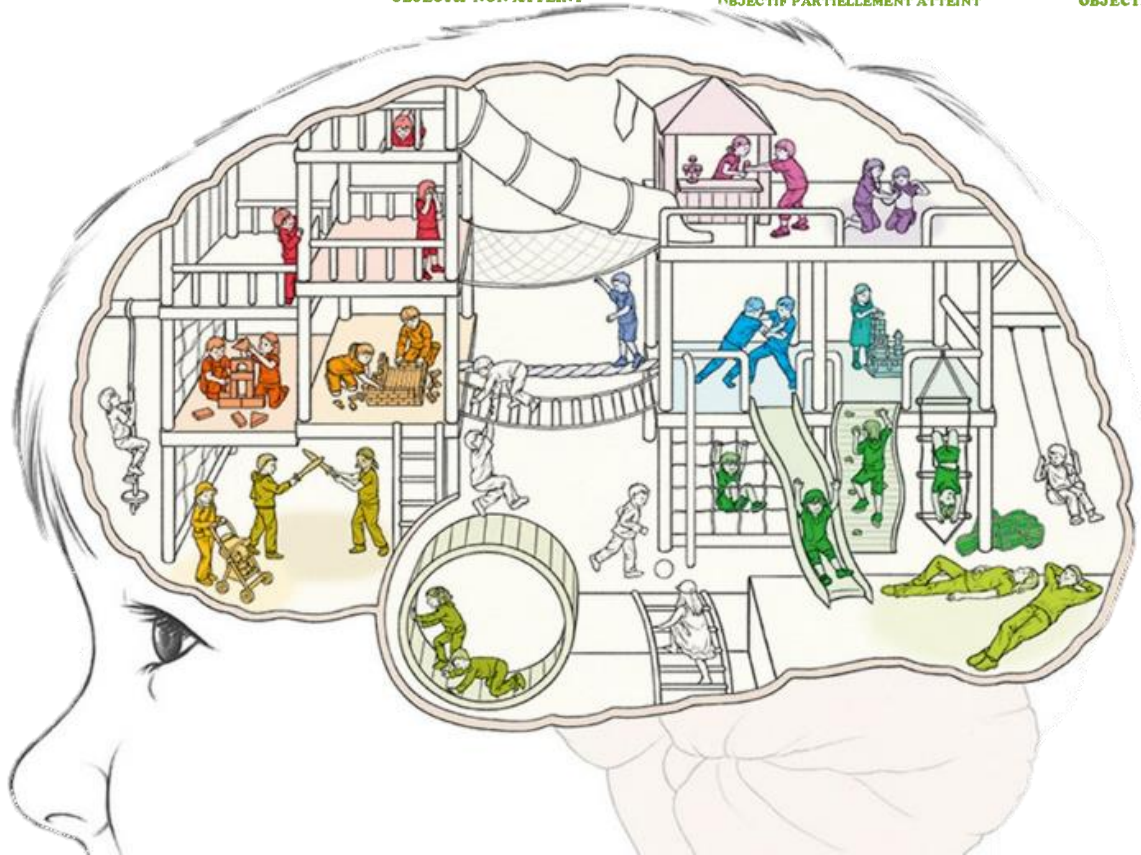
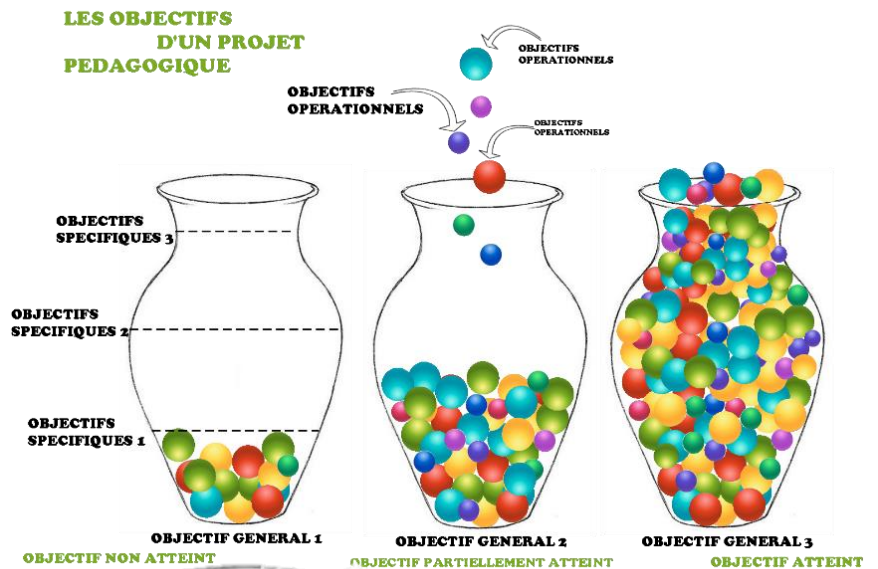
Les 6/7 ans, qui ont fait un premier pas dans la vie en collectivité, via l'école élémentaire, tout en continuant de l'apprendre. Ils sont également dans une démarche d'accès à l'autonomie.



Les objectifs

Les objectifs de ce Projet pédagogique (PP) découlent du Projet éducatif (PE) de la ville.

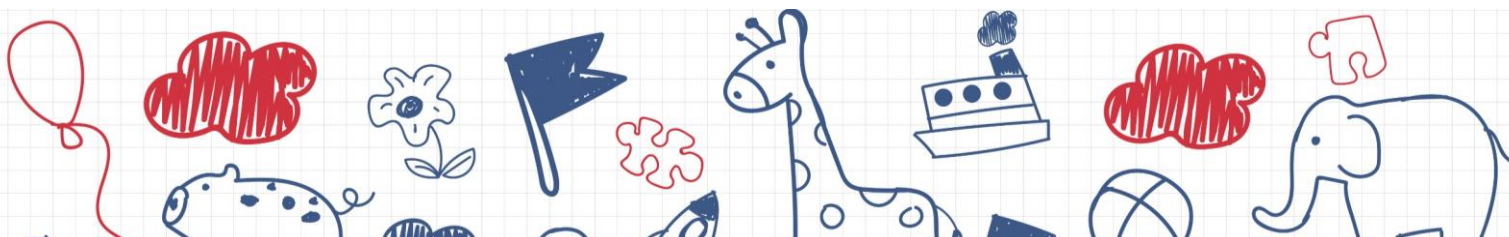
Ils sont mis en œuvre de différentes manières en fonction de l'équipe d'animation qui encadrent les groupes d'enfants, ces moyens sont adaptés à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants.



L'évaluation des objectifs

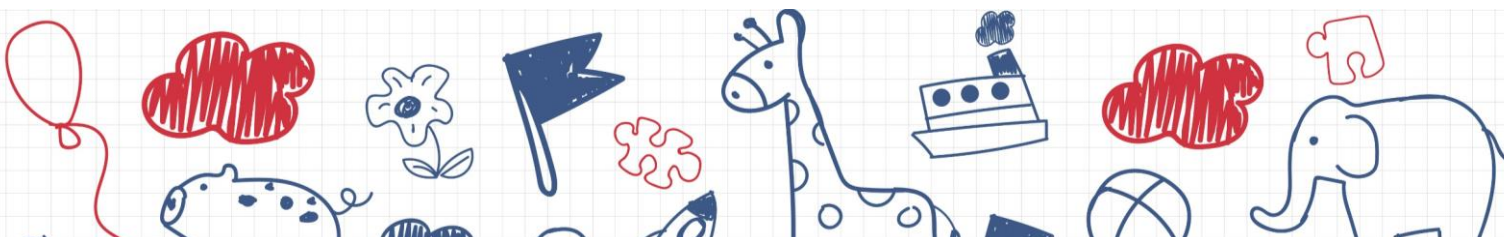
Différents outils d'évaluation du projet pédagogique ont été élaborés sous forme de grille. Ces grilles permettront de mettre en lumière l'évolution du travail de l'équipe pédagogique basée en partie sur l'observation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que du comportement et du savoir-être des enfants, puis sur l'avancement de la réflexion sur notre posture pédagogique. Une grille a été conçue pour évaluer le projet pédagogique dans sa version globale. (pages 13)

Une deuxième uniquement sur les objectifs généraux avec l'aide d'un tableau de questions en rapport avec les objectifs généraux destinée aux enfants.

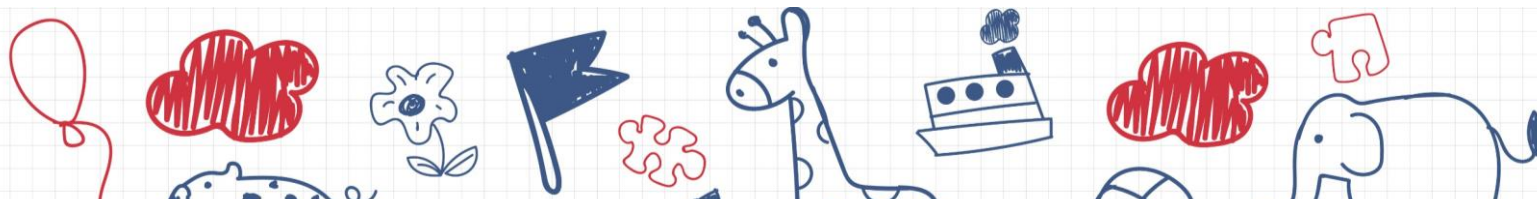


Cette grille fonctionne avec les critères suivants (dont on reporte les numéros dans la colonne correspondant à la date de l'évaluation) :

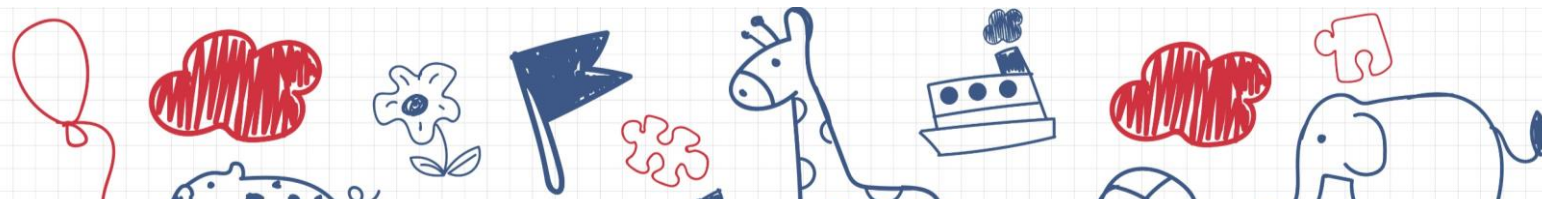
Grille d'évaluation du projet pédagogique	À construire	On y travaille	En bonne voie	Belle avancée	Objectif atteint !
Le projet					
Le projet pédagogique a été réfléchi par toute l'équipe					
Les activités/sorties prévues dans le planning s'inscrivent dans le projet pédagogique					
Le planning d'activités est respecté					
Des réunions régulières sont effectuées pour faire le point en termes de pédagogie					
Les méthodes pédagogiques employées sont variées					
Les méthodes pédagogiques employées sont adaptées aux publics					
Les objectifs fixés sont atteints					
L'équipe pédagogique prend le temps de discuter avec les parents					
Le projet pédagogique est-il clair ?					
Le public					
les règles de vie sont comprises et appliquées par les enfants					
Les animateurs jouent avec les enfants					
Les parents posent spontanément des questions sur le déroulement de la journée					
Les enfants sont curieux de découvrir de nouvelles activités					
Les enfants ont fait des choix					
Les parents étaient impliqués dans la vie du centre					
L'équipe					
Il y a une bonne communication entre les membres de l'équipe					
La communication entre les animateurs et les enfants est fluide					
L'équipe a travaillé sur des projets communs					
La communication direction et animateur était satisfaisant					
Fonctionnement					
L'accueil était correctement mené					
Les moyens matériels étaient suffisants					
Les horaires étaient respectés					
La gestion des sorties était correcte					
La préparation des activités était correcte					
L'équipe était dans l'écoute active avec les enfants					



Les différents niveaux d'objectifs en direction de l'équipe		A construire	On y travaille	En bonne voie	Belle avancée	Objectif atteint
Valoriser l'implication des familles dans la vie de la structure						
Échanger						
En soumettant des projets communs						
En s'appuyant sur les savoir-faire et les savoir-être						
En étant à l'écoute et ouvert à la discussion						
Communiquer						
En participant aux différentes réunions						
Par la mise en place de temps de concertation (individuel et groupe)						
En recherchant l'information et en la diffusant						
En ayant un discours respectueux et bienveillant						
Coopérer						
En s'impliquant aux tâches quotidiennes et en étant solidaire						
En créant une dynamique collective positive						
En ayant connaissance du projet pédagogique						
Développer son répertoire et ses compétences						
Partager et s'inspirer d'autrui						
En s'appuyant sur les compétences et les connaissances de chacun						
En étant actif aux réunions						
En s'appropriant différents savoirs						
Avoir l'esprit critique						
Par l'auto-évaluation, en donnant un avis constructif et son appréciation sur le fonctionnement et sur la journée.						

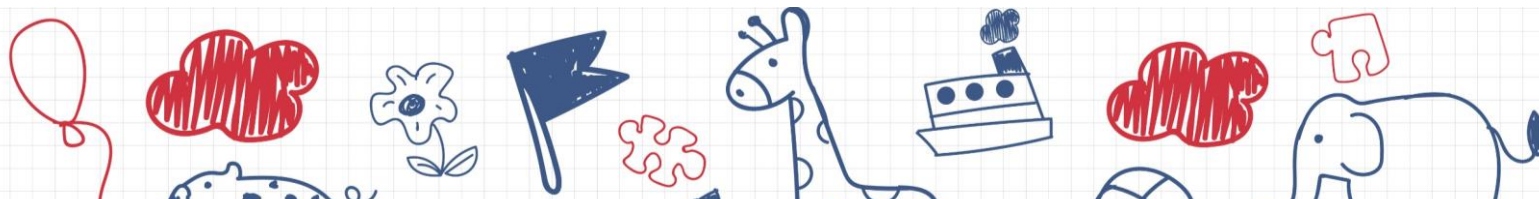


Objectif général : Favoriser l'autonomie des enfants					V = entre 70% et 100% du groupe EDV=entre 40% et 70% du groupe NV=moins de 40% du groupe NE= Non Evalué
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels L'enfant sera capable de :	Echelle : Validé/ Non Validé/ En cours de validation			Commentaire
		5 ans	4 ans	3 ans	
					Exemple 12 enfant sur 17 se servent seul à table
Accompagner l'enfant à faire seul	• Se servir seul à la cantine				
	• Tenir un rôle lors du pique-nique				
	• S'habiller ou se dévêtir seul sur les temps de baignade				
	• Mettre ses chaussures tout seul				
Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporel	• Se laver les mains tout seul				
	• Être autonome dans les sanitaires				
Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs	• Utiliser un espace où l'enfant peut sortir et ranger lui-même le matériel (ex : atelier autonome)				
	• Dessiner seul en utilisant son imaginaire				
Amener l'enfant à ranger son activité en fin d'atelier	• Participer au rangement de l'atelier/activité				
	• Ranger un espace/salle dans les temps d'accueil sans mélanger les jeux				
	• Ranger lui-même le matériel (ex : crayon, feutre, gommette, feuilles et les jeux...)				

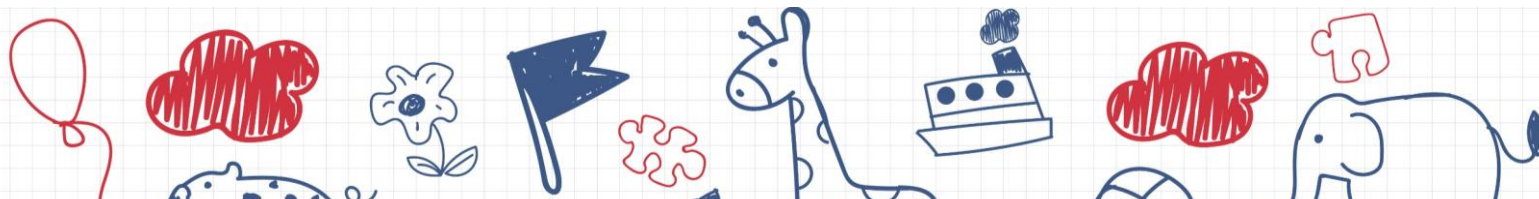


Objectif général : Favoriser l'épanouissement des enfants durant leurs temps de loisirs

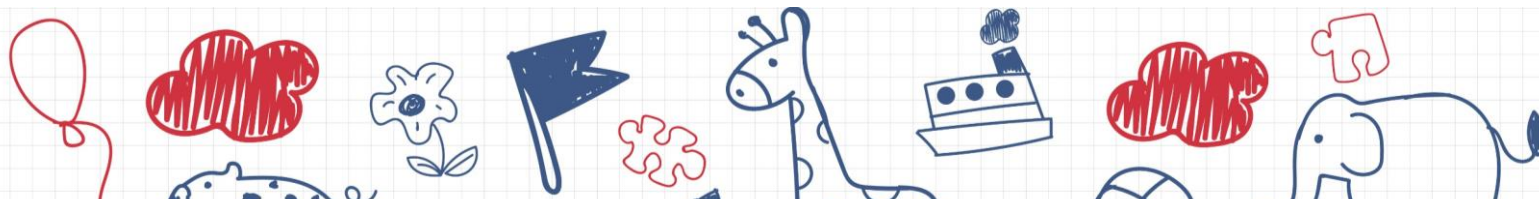
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels L'enfant sera capable de :	Echelle : Validé/ Non Validé/ En cours de validation			Commentaire
V = entre 70% et 100% du groupe EDV=entre 40% et 70% du groupe NV=moins de 40% du groupe NE= Non Evalué		5 ans	4 ans	3 ans	Exemple 12 enfant sur 17 se servent seul à table
Proposer des activités diverses et variés	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des projets d'animation et des ateliers originaux 				
	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des grands jeux en lien avec la thématique 				
Favoriser le développement de l'imaginaire	<ul style="list-style-type: none"> Vivre une aventure Participer aux ateliers créatifs D'être réceptif au monde imaginaire 				
Permettre le choix des activités aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> Participer au forum et de prendre la parole 				
	<ul style="list-style-type: none"> De choisir l'activité ou la sortie 				
Permettre aux enfants de développer une estime de soi positive	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser une réussite individuelle ou collective 				
	<ul style="list-style-type: none"> Participer à un atelier d'expression artistique libre avec divers matériaux 				



Objectif général : Sensibiliser l'enfant à la découverte de son environnement.					
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels L'enfant sera capable de :	Echelle : Validé/ Non Validé/ En cours de validation			Commentaire
V = entre 70% et 100% du groupe EDV=entre 40% et 70% du groupe NV=moins de 40% du groupe NE= Non Evalué		5 ans	4 ans	3 ans	
Dans la ville : Découvrir les sites culturels	• Se positionner sur au moins 2 sorties culturelles (cinéma, musées, médiathèque...)				
	• Participation à des grands jeux culturels				
Hors de ma ville : Découvrir la nature	• Participer à des activités en pleine nature (bois des noyers, parc du mont Duplan, rivière...)				
	• Participer à un séjour accessoire en pleine nature				



Objectif général : Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité					
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels L'enfant sera capable de :	Echelle : Validé/ Non Validé/ En cours de validation			Commentaire
V = entre 70% et 100% du groupe EDV=entre 40% et 70% du groupe NV=moins de 40% du groupe NE= Non Evalué		5 ans	4 ans	3 ans	
Favoriser l'écoute et le respect des règles	• Participer à l'élaboration des règles de vies				
	• Respecter les règles de vie				
	• Mises en place de forum de discussion				
Favoriser la coopération entre les enfants	• Participer à des jeux de coopération				
	• Faire preuve d'entraide avec ses pairs				



Projet de fonctionnement

Les temps d'accueils/départ échelonnés

Temps d'accueil du matin

Les animateurs arriveront un peu avant 7h30, afin d'être prêts à l'arrivée des enfants et de leurs familles. L'installation d'un lieu accueillant pour les enfants avec mise à disposition de matériel que ce soit dans une salle ou dans la cour.

Les enfants arrivent entre 7h30 et 9h00 sur l'accueil de loisirs. À 9h00 la direction ou un animateur ferme le portail.

Les familles peuvent rester le temps de la séparation pour les enfants en difficulté. L'animateur restera à la disposition du parent pour le soutenir et prendre le relais lorsqu'il sera prêt.

Les enfants déposent leurs affaires dans un endroit personnalisé.

Ils peuvent ensuite s'installer dans la salle d'accueil et choisir leur activité informelle (jouets, dessin, jeu de société...) ou à l'extérieur si un animateur les accompagne.

L'animateur notera la présence des enfants sur le listing journalier ainsi que le nom et prénom de la personne qui viendra le récupérer le soir si ce n'est pas le père ou la mère. Attention si l'enfant n'est pas inscrit sur le listing, la direction prendra le relais afin de faire les vérifications requises. Les enfants doivent obligatoirement apparaître dans le logiciel Maélis de la ville de Nîmes.

L'animateur reportera sur le cahier de transmission si cela est nécessaire, toutes les informations données par les parents.

L'animateur sera disponible pour transmettre aux parents les éventuelles informations (plannings, déroulement de la journée, sorties...)

Les médicaments des enfants PAI seront mis dans l'armoire à pharmacie ainsi que leur repas dans le réfrigérateur.

L'accueil des parents et de leurs enfants sera chaleureux et dans la bienveillance. Les parents n'ont que ces deux temps pour imaginer la journée de leur enfant. Il faut créer un climat de confiance avec un accueil personnalisé et serein.

Les temps d'accueil sont des temps d'animation à part entière, l'animateur sera sur une surveillance active et sera à la disposition des enfants, il proposera de petits jeux, histoires, du matériel, tout en restant actif.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le lien avec les familles	Il écoute
Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur)	Il sécurise les enfants et les parents
Favoriser la relation d'échanges avec les parents	Il est accueillant et souriant
Donner libre choix à l'enfant dans ses activités	Il discute avec l'enfant
Sécuriser les parents et l'enfant en les orientant (vers la salle ou la cour)	Il fait respecter le calme du matin, le matériel, les locaux
	Il propose des activités libres et joue avec les enfants
	Il pointe la présence des enfants

Temps d'accueil du soir

C'est aussi un temps d'animation, les enfants peuvent choisir une activité informelle (jouets, dessin, jeu de société...) ou terminer une activité suivie dans la journée ou suivre une activité accessoire animée par l'animateur selon l'envie des enfants, proposer des petits jeux, histoires, afin de les canaliser. Un temps d'accueil paraît moins long si l'enfant est occupé, le temps d'attente sera éventuellement moins pesant pour lui.

L'animateur aura pour rôle de faire un retour de la journée aux parents tout en apportant des faits (pas de jugement de valeur) en équilibrant les retours négatifs et positifs. Transmettre aux parents les informations (plannings, déroulement de la journée...)

L'animateur devra demander les pièces d'identité de chaque parent ou personne inconnue de l'équipe. Si vous ne les avez jamais vues, si vous avez un doute, leur demander systématiquement la pièce d'identité et vérifier si le nom est bien inscrit sur le listing ou la feuille d'autorisation parentale (personne autorisée à récupérer mon enfant). Pour garantir la sécurité des enfants (enlèvement...), il faut s'assurer de l'identité de la personne que vous avez face à vous avant de lui confier l'enfant. Pas de place au doute et à l'erreur. L'animateur entoure le P de présence afin de notifier le départ de l'enfant.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le dialogue avec la famille	Il organise le départ des enfants
Favoriser le départ des enfants dans le calme	Il vérifie que l'enfant ait ses vêtements et sacs
Favoriser l'échange entre l'enfant, le parent et l'animateur	Il discute avec les parents et les enfants

Le point de ramassage JEAN ZAY

Les points de ramassage ont vocation à permettre aux familles de confier leur enfant sur des horaires d'accueil similaires à ceux des ACCEM, mais sur un site proche de leur domicile ou lieu de travail. Les modalités d'accueil du matin et du soir sont les mêmes cités plus haut. La seule différence sera le trajet en bus. L'animateur devra mettre en place un accueil de qualité, aménager 3 espaces (jeux extérieurs, ludiques, et calme), veiller à ce que les informations de la journée soient bien visibles. Horaire du bus, 8h40 de Jean ZAY et 17h00 point de contournement du mont Duplan.

Rassemblement

Chaque matin, les enfants de chaque secteur sont comptés et recomptés par tous les animateurs. Un appel est effectué afin de garantir l'exactitude de l'effectif. Ce chiffre est de la responsabilité de tous. À tout moment, l'animateur doit être en capacité de le restituer afin de garantir la sécurité des enfants.

Lors du rassemblement diverses activités peuvent être proposées comme du chant, jeu de ronde, éveil corporel, temps d'écoute et de discussion ou Ludo conte.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le vivre ensemble	Il sécurise l'enfant
Favoriser la convivialité et la bonne ambiance	Il lance la dynamique de la journée
	Il confirme l'effectif

Temps d'activité en autonomie

Place à l'autonomie avec ou sans l'animateur, l'enfant convient de ce temps comme il lui plaît. Jouer, ne rien faire, seul ou à plusieurs, c'est un temps de relâchement pour les enfants, mais attention à la sécurité ! **AUTONOMIE NE VEUT PAS DIRE SANS SURVEILLANCE**. Les animateurs pourront selon les besoins des enfants proposer des jeux, ou tout simplement donner à jouer du matériel.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le vivre ensemble Favoriser la convivialité et la bonne ambiance	Il sécurise l'enfant Il lance la dynamique de la journée Il confirme l'effectif Il installe des jeux autant que nécessaires

Regroupement/présentation de la journée

Les enfants sont regroupés, tous les animateurs font la promotion de leur atelier d'animation afin de susciter l'intérêt des enfants, ils expliquent (montre un modèle), afin de permettre aux enfants de choisir selon leur envie du moment. (Le modèle permet de se rendre compte des difficultés que pourraient avoir les enfants). Les enfants peuvent proposer des jeux et ils ont la possibilité de découvrir de nouveaux univers.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Sécuriser l'enfant en lui expliquant la journée et les activités Laisser le libre choix à l'enfant	Il sécurise l'enfant Il suscite l'intérêt Il répartit les enfants dans les groupes Il est à l'écoute

Temps d'animation

Les temps d'animation doivent être variés, adaptés aux caractéristiques du développement de l'enfant, à leurs besoins et aptitudes selon l'âge. Il en faut pour tout le monde, pour les créatifs, les curieux, les manuels, les sportifs, les dynamiques, les calmes, les scientifiques, etc.

Ces temps doivent être préparés et maîtrisés tout en assurant constamment la sécurité des enfants. Recompter son groupe d'enfant et vérifier que tous les enfants sont bien sous la responsabilité d'un adulte.

Proposer les activités de façon dynamique en privilégiant une sensibilisation avec un imaginaire dès que possible.

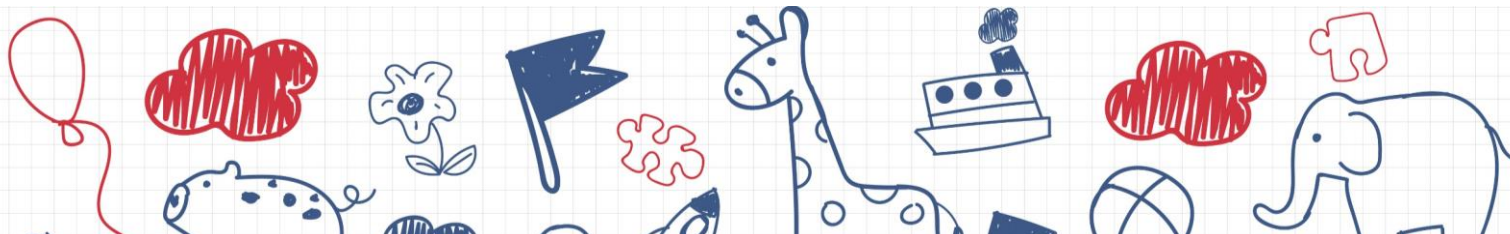
Toute activité doit avoir un objectif opérationnel précis et être évaluée (objectif atteint oui/non ?)

Elle peut faire partie d'un projet d'animation.

Donner la possibilité aux enfants de ne rien faire s'ils le souhaitent, tout en établissant un « contrat de confiance » avec eux.

Le rangement et le nettoyage font partie de l'animation, tout le matériel utilisé doit retrouver sa place initiale. Avec l'aide des enfants. Évaluez son activité, l'enfant a-t-il aimé ? Ceux qu'il a préférés ? veut-il la refaire ?

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le développement de l'enfant Développer ou exercer les acquis des enfants Respecter les règles de vie en collective et de sécurité	Il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants Il veille à susciter la participation de tous Il donne des consignes claires Il anime et joue avec les enfants Il range avec les enfants



Les temps de restauration

Repas / Repas champêtre

Dans la limite du possible, un animateur par table. Tous les animateurs sont responsables de toutes les tables, et ils ne peuvent commencer à manger que lorsque tous les enfants sont servis.

Pour assurer une bonne ambiance, le repas doit être un moment convivial, d'échange, et de calme. Il n'est nullement nécessaire de crier pour obtenir le calme, si l'animateur régule sa table correctement.

Les repas sont des moments éducatifs, favorisez l'autonomie et l'apprentissage à chaque tranche d'âge. Tous les composants doivent être servis, les enfants sont sollicités pour goûter à tout. Mais en aucun cas, l'enfant ne sera forcé contre sa volonté. Les animateurs doivent utiliser leur super pouvoir de persuasion et de négociation afin de convaincre l'enfant de ne pas repartir l'estomac vide. **Il veillera à ce que les enfants ayant un PAI alimentaire prennent leur panier-repas.**

AUCUN ALIMENT (pain, bonbon, fruit, gâteau, sirop, etc.) NE DOIT ETRE DONNER A UN ENFANT PORTEUR D'ALLERGIE ALIMENTAIRE.

Le débarrassage de la table se fera en incitant les enfants à le faire eux-mêmes. L'animateur devra s'asseoir de manière judicieuse afin que les adultes soient bien répartis sur toute la salle. Tous les animateurs sont responsables des tables ou les enfants sont laissés en autonomies.

Le repas champêtre est un repas froid pris dans l'enceinte du centre, les enfants doivent participer activement à l'installation et à son rangement avec l'aide de l'animateur. Les animateurs devront veiller à ce que la chaîne du froid soit respectée :

- pas plus de 10° dans la glacière et utiliser les pains de glace.
- Sortir les denrées au fur et à mesure
- Ne pas laisser les glacières ouvertes

Il veillera à ce que les enfants ayant un PAI alimentaire prennent leur panier-repas.

Lors des pique-niques, si des tables sont présentes, ils les privilégieront. Ils devront respecter la chaîne du froid si pique-nique traditionnel ainsi que les règles élémentaires d'hygiène (utilisation tapis ou bâche). Le repas se passera dans les mêmes conditions qu'un repas pris en cantine, passage aux sanitaires compris.

L'environnement doit être laissé dans le même état qu'à son arrivée. Rangement, ramassage des papiers plastiques, etc.

Le goûter

Les animateurs préparent et débarrassent le goûter avec l'aide des enfants. Comme pour le temps du repas, ce doit être un moment convivial. Les enfants peuvent choisir de goûter tous ensemble ou par groupe d'activité/ tranche d'âge. Un animateur peut, s'il le souhaite goûter avec son propre groupe d'enfant qu'il avait en activité afin de terminer celle-ci, mais le goûter débutera au plus tard à 16h15. Et il remettra la salle au propre pour l'accueil du soir.

Pris à l'ombre, après la distribution, les animateurs s'installent avec les enfants pour réguler les éventuels débordements. Respect de l'environnement (aucun papier à terre) **aucun reste éventuel de goûter ne sera laissé à l'abandon dans le bureau.** Les caisses seront rangées et les sacs poubelles seront jetés dans les conteneurs.

L'équipe est vigilante aux régimes alimentaires et allergies.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le développement du goût en goûtant à tout	Il veille au bon déroulement du repas
Apprendre à se servir, à couper ses aliments	Il donne l'exemple en mangeant à la table des enfants
Apprendre à ranger la table et à ne pas gaspiller	Il prend le temps d'éduquer les enfants
Favoriser les échanges dans le calme	Il instaure la convivialité
	Il recompte les enfants pour vérifier l'effectif.

La sieste/Temps calme

La sieste sera proposée à tous les enfants du secteur maternel et adapté en fonction de l'âge. En échelonnant le levé des enfants. Si un enfant de 5 ans souhaite se reposer à la sieste, il ne sera pas tenu d'y rester jusqu'au bout.

Les plus grands s'installent en salle d'activité les 20 premières minutes, une histoire préparée (**l'animateur ne découvre pas l'histoire en même temps que les enfants**) par l'animateur leur est contée (allongé ou assis sur les tapis) après le conte, ils choisissent une activité calme. Ils peuvent choisir de suivre une activité dirigée par les animateurs ou s'allonger, s'ils en expriment le besoin.

Le temps de sieste est un temps de travail, l'animateur doit avoir une surveillance et un visuel constant sur les enfants. L'animateur ne doit pas dormir, il doit se faire remplacer, s'il ne tient pas éveillé.

❖ Temps calme :

Pour les plus grands, un temps calme sera organisé de la manière suivante :

15/20min ou les enfants sont en temps de relaxation : conte, jeux type yoga, sophrologie, étirement, relaxation, etc. c'est un temps où règne le calme absolu. Allongé, assis en écoutant de la musique relaxante. Un moment de détente afin de recharger les batteries une vraie pause et éviter l'agitation.

15/30 min avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation, etc.). Pour optimiser ces temps de repos, nous mettrons en place de petits groupes. Les animateurs mettent à disposition des enfants des activités calmes dirigées pour ceux qui le souhaitent ou laissent jouer les enfants tranquillement en autonomie. Ils commencent leur pause par roulement en s'assurant que le nombre d'animateurs est toujours suffisant.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le rythme de l'enfant Favoriser l'autonomie	Il instaure un climat de détente Il soutient l'enfant dans ses apprentissages Il respecte le sommeil de l'enfant

Forum

Le conseil d'enfants, un outil du vivre ensemble

Donner son avis dans un groupe, exprimer son ressenti sur la vie du centre, écouter chaque enfant et adulte, s'exercer à trouver un consensus, proposer une solution à un problème collectif... Cela doit non seulement permettre aux enfants et aux jeunes de construire leurs temps de loisirs, mais aussi de s'exercer à une forme de débat pour faire une société. Le déroulement des conseils et les outils utilisés à ces occasions sont réfléchis et travaillés en équipe pour être adaptés au public. La ritualisation de ces temps d'échanges permet aussi à chacun et chacune de s'y impliquer pleinement après un nécessaire temps d'adaptation.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le vivre ensemble Favoriser la communication Réguler la vie quotidienne/conflict/	Il se donne les moyens de ritualiser ce temps Il veille à ce que chacun prenne la parole Il met en place des outils pour animer ce temps de parole Il note les retours des enfants et la pertinence de leur demande

Vie quotidienne

La vie quotidienne fait partie des temps d'animation, la journée type a été élaborée par les animateurs, réfléchi et organisée, elle doit assurer le bon déroulement de la journée et la sécurité des enfants.

Chaque animateur est garant de ce fonctionnement, il devra démontrer ses qualités d'éducateur et ses aptitudes à gérer les groupes en étant un modèle pour les enfants.

Règle de vie

Un enfant laissé sans limites ne se construit pas correctement : il est sans repère donc il se sent en insécurité !

Le cadre ne doit être ni permissif ni autoritariste. Le cadre doit être défini avec des règles claires, précises et cohérentes.

Nous devons être porteurs des valeurs que nous souhaitons voir chez l'enfant.

Les objectifs principaux de la pédagogie Montessori sont de permettre à l'enfant :

- de prendre confiance en lui, de devenir autonome
- d'agir et de penser par lui-même,
- de communiquer avec les autres,
- de respecter les autres et son environnement,
- de le préparer à une vie sociale harmonieuse.

C'est un état d'esprit qui demande d'avoir confiance en l'enfant et qui a pour but de l'accompagner dans son développement, en respectant son rythme et sa personnalité, avec bienveillance.

La liberté de choix et de mouvement, tout en respectant les règles de vie en groupe, permet à l'enfant de développer son autonomie.

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie en collectivité et la sécurité, des règles sont instaurées dès le premier jour.

Les règles de vie seront basées sur la règle des 3 R :

- Je me respecte (besoin physique, etc.)
- Je respecte les autres (communication, etc.)
- Je respecte l'environnement autour de moi (matériel, locaux, déchet, etc.)

Ces règles favorisent le vivre ensemble et elles constituent un **apprentissage** utile à leur vie de citoyen.

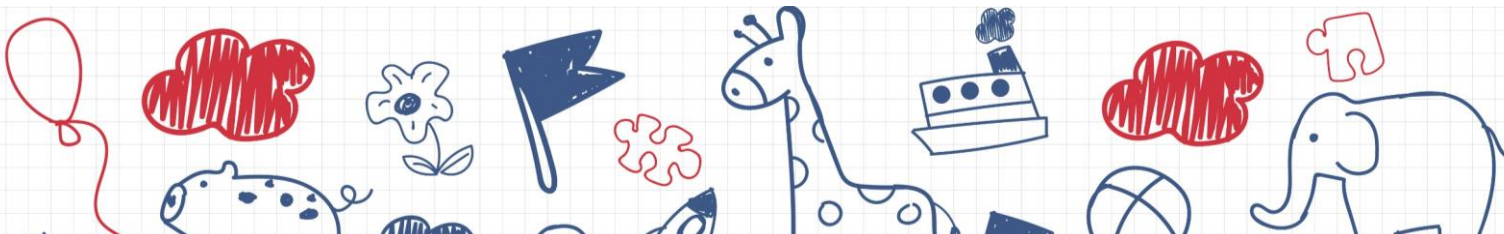
En cas de comportements irrespectueux, les parents sont immédiatement contactés. Tout enfant auteur de détériorations volontaires sera sanctionné.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le vivre ensemble Favoriser la communication Réguler la vie quotidienne/conflit Comprendre l'utilité des règles Participer à l'élaboration des règles de vie Participer à l'évolution des règles de vie	L'animateur ne devra pas oublier de respecter lui-même les règles qu'il a fixées . Il est un modèle pour les enfants et qu'il ne peut pas attendre d'eux une chose qu'il ne fait pas lui-même. Il met en place un jeu sur les règles de vie Il devra être juste dans les sanctions. (les sanctions seront positives en privilégiant la réparation)

Journée type : secteur maternel

La journée type de l'accueil de loisirs du Mont Duplan

<p>7h30 - 8h45</p> <p>Accueil des enfants et des familles Les enfants ont accès aux espaces de jeux autonomes en intérieur.</p>	<p>13h00 - 15h30</p> <p>Sieste et réveil échelonné</p>	<p>13h10 - 13h30</p> <p>Lecture d'albums</p>
<p>8h45 - 9h00</p> <p>Rangement des salles</p>	<p>13h30 - 14h00</p> <p>Atelier libre, autonome et calme</p>	<p>14h00 - 14h20</p> <p>Temps libre extérieur</p>
<p>9h00</p> <p>Fermeture du portail Point de ramassage Jean Zay</p>	<p>14h20 - 14h30</p> <p>Regroupement et répartition dans les ateliers</p>	<p>14h30 - 15h30</p> <p>Les ateliers de l'après midi (Passage sanitaire, liste des enfants, mise en place de l'activité, activité, rangement, évaluation)</p>
<p>9h00 - 9h15</p> <p>Faire l'appel des enfants et comptage</p>	<p>15h30 - 15h45</p> <p>Passage aux sanitaires</p>	<p>15h45 - 16h25</p> <p>Temps libre extérieur</p>
<p>9h15 - 9h35</p> <p>Rassemblement Chant, comptine, chanson à geste, éveils corporels, etc.</p>	<p>16h25 - 16h30</p> <p>Rangement de la cour</p>	<p>16h30 - 16h45</p> <p>Forum</p>
<p>9h35 - 10h05</p> <p>Temps libre extérieur</p>	<p>16h45 - 17h00</p> <p>Point de ramassage Jean Zay</p>	<p>17h00 - 18h30</p> <p>Accueil des enfants et des familles Les enfants ont accès aux espaces de jeux autonomes en intérieur.</p>
<p>10h05 - 10h15</p> <p>Regroupement et répartition dans les ateliers</p>	<p>12h45 - 13h00</p> <p>Passage aux sanitaires</p>	
<p>10h15 - 11h15</p> <p>Les ateliers du matin (Passage sanitaire, liste des enfants, mise en place de l'activité, activité, rangement, évaluation)</p>	<p>12h45 - 13h00</p> <p>Temps libre extérieur</p>	
<p>11h15 - 11h30</p> <p>Passage aux sanitaires</p>		
<p>11h30 - 12h40</p> <p>Repas à la cantine</p>		
<p>12h40 - 12h45</p> <p>Demande faite à tous les enfants fatigués pour aller se reposer à la couchette</p>		



L'utilisation des sanitaires

Il paraît assez important et normal d'avoir une attention particulière pour le passage aux toilettes. D'une part pour l'hygiène, mais aussi pour la sécurité.

Pour ce qui concerne l'hygiène, les animateurs doivent sensibiliser les enfants à l'importance et au devoir du lavage des mains après chaque passage aux toilettes et aux tirages des chasses d'eau.

Afin d'éviter les déplacements d'enfants pendant les activités, les passages aux toilettes doivent être prévus avant chaque repas, mais aussi avant/après les activités.

Cependant, un enfant qui a envie d'aller aux toilettes doit y aller, peu importe le moment et peu importe ce que fait l'animateur, il doit être pris en charge rapidement.

Pour ce qui est de la sécurité, les animateurs doivent être présents de façon active dans les toilettes ; ceci pour inciter les enfants au lavage de mains, mais aussi pour éviter tout accident ou incident. (bataille d'eau, chute, etc.) Les animateurs sont également présents afin de responsabiliser les enfants pour le maintien de la propreté des lieux.

Attention toutefois à ne pas être intrusif.

Lavages de mains

À quels moments doit-on se laver les mains ou faire laver les mains ?

Dans le lavage des mains, il est important de se dire que cette consigne ne s'applique pas qu'aux enfants ; l'adulte aussi doit obligatoirement se l'appliquer.

Ces raisons sont donc très diverses et du coup très fréquentes : après les passages aux toilettes, avant le repas, après un temps libre, avant et après un atelier cuisine, après une activité peinture ou salissante, après un jeu ou sport en extérieur, après la cigarette de la pause, avant un soin (même s'il y a des gants), et sûrement à diverses autres occasions.

Mouchage de nez, débarbouillage, lacets et fermeture de manteaux

Nombreux sont les enfants ne sachant pas se moucher, les enfants qui ne peuvent pas voir comment est le contour de leur bouche après un goûter potentiellement « salissant » (pâte à tartiner par ex.) ; aussi, il appartient aux animateurs de veiller à une propreté minimale.

De la même façon, il est plus commode pour un enfant de marcher avec des chaussures qui sont lacées ; comme d'avoir le manteau fermé si la météo l'oblige.

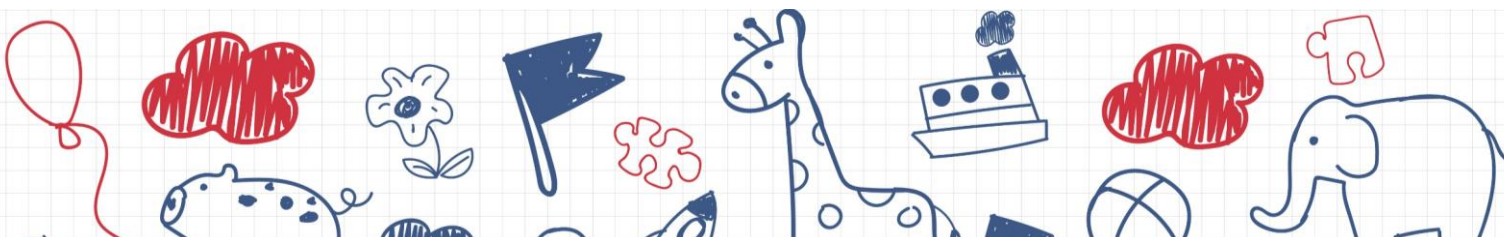
Le rôle de l'animateur c'est d'aider chacun des enfants à y penser (cela le fait grandir).

L'animateur devra se protéger avec des gants si un enfant est malade ou s'il y a eu un petit accident (urines, selles) et devra alors le changer et l'aider à se nettoyer (le doucher si besoin) en avertissant la direction.

Selon les besoins d'organisation (ex. : sortie, avant le repas) nous les inciterons à aller aux toilettes, idem pour les tout-petits nous leur proposerons régulièrement afin de ritualiser ce temps.

Lorsqu'un enfant sera aux sanitaires, l'animateur veillera à aider si besoin. Il rassurera et aidera l'enfant à devenir autonome.

Pour cela, il veillera à bien expliquer et guider l'enfant dans toutes les étapes.



Déplacements

Tous les animateurs doivent connaître le nombre exact d'enfants.

Dans le centre, les déplacements ne se font pas forcément en rang deux par deux, mais impérativement dans le calme.

Le rang 2 par 2 n'est pas obligatoire, toutefois, il aide au comptage rapide des enfants. Ils le demandent évidemment sans excès de voix.

Il est difficile d'envisager la prise d'autonomie chez l'enfant sans imaginer une organisation permettant ses déplacements libres. Les règles de vie établies en début de séjour permettront de mettre en place ses déplacements de manière cohérente.

À l'extérieur,

Une liste avec le nom et le prénom, ainsi que le nombre exact des enfants, le prénom des animateurs avec l'heure de départ et l'heure du retour sera à remettre à la direction et un double sera mis dans la trousse de pharmacie. Les dossiers enfants devront être pris pour chaque sortie.

Les enfants sont en rang deux par deux et se déplacent sur le trottoir. Lors de traversée de route, qui se fait sur les passages piétons (dans la mesure du possible), les animateurs se placent de façon à « protéger » le groupe d'enfants passant sur le passage piéton. Un animateur devant le groupe qui ouvre la marche et vérifie à chaque intersection de rue qu'il y ait une sécurité optimale avant de traverser. Un animateur ferme la marche, il a un regard total sur le groupe, il évite les dérapages sur la chaussée. Par mesure de politesse, il faut remercier les conducteurs de voitures qui se sont arrêtés durant notre passage.

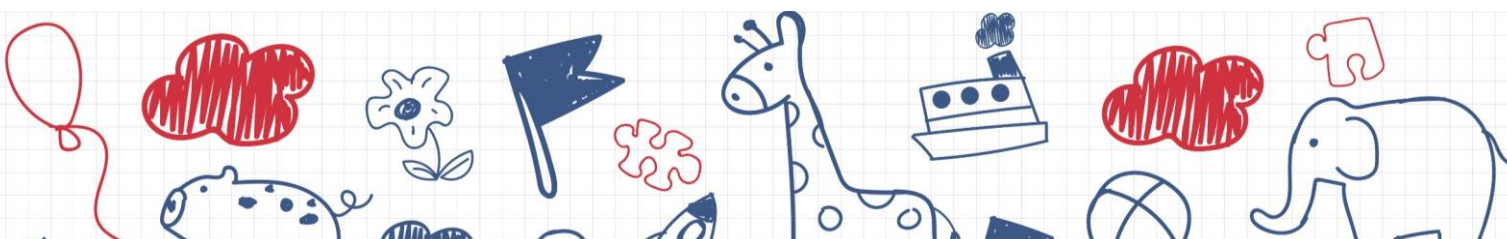
Sur la route, les animateurs encadrent le rang (un animateur devant et un autre derrière), s'il y en a plus, ils se répartissent sur toute la longueur du rang du côté route. Il est évidemment interdit de courir ou jouer lors des déplacements sur la route.

Nous utiliserons les transports soit des cars, soit les bus de ville. Avant chaque sortie les enfants recevront les consignes à respecter dans la rue, mais également avant de monter dans le bus ou le car. Les animateurs organiseront la sortie (préparatifs de sorties pour les enfants, passage aux toilettes, casquette, etc.).

Dans le bus,

Pour les transports en autocar, les animateurs devront compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur installe les enfants dans le bus, un autre devra aider les enfants (les petits) un dernier devra fermer la marche. Une fois dans le car, les animateurs (**TOUS**) doivent s'assurer de la mise des ceintures. Aucun enfant ne devra être placé à l'avant, aux places près de la seconde sortie et à la place du milieu tout au fond du bus. Les animateurs devront être assis à l'avant et la fin du groupe et près des sorties de secours. Les animateurs sont repartis et non en groupe de discussion. Les glacières et bagages devront être obligatoirement placés dans la soute. Pour la descente de l'autocar, un animateur devra descendre en premier pour accueillir les enfants et pour voir si la zone est sécurisée. Un autre aidera les enfants à descendre et un dernier fermera la marche et vérifiera que rien n'a été oublié à l'intérieur du bus et dans la soute à bagages. Si vous sentez un danger, quel qu'il soit (ex. : un chauffeur qui n'est pas en pleine possession de ses moyens) ne partez pas avec le car, appelez la direction.

Lors des déplacements en bus de ville, en montant dans le bus, un animateur se place devant et invite les enfants à rester groupés (lorsque cela est possible) ensuite, il recompte les enfants dès qu'ils sont tous installés. L'animateur qui ferme la marche compte les enfants au fur et mesure qu'ils montent.



En descendant du bus, l'animateur descend, compte les enfants au fur et à mesure, tout en les plaçant si nécessaire. L'animateur resté dans le bus veille à ce que tous les enfants descendent il refait un tour à vide en prenant soin de vérifier chaque place (enfant endormi ou caché) et recompte le rang une fois que tous les enfants ont quitté le bus.

Lors des sorties de groupe, les animateurs ont l'obligation en termes de préparation :

- 1) Informer les parents
- 2) connaître le lieu, le trajet et le moyen de s'y rendre
- 3) connaître les horaires,
- 4) prendre la liste des enfants homogènes en respectant le taux d'encadrement (prendre grand soin des enfants)
- 5) vérifier la tenue de chaque enfant (chaussures, casquette, etc..) adapté pour la pratique de l'activité
- 6) prendre les fiches sanitaires (prendre grand soin de ces documents)
- 7) prendre la trousse à pharmacie (avec téléphone chargé avec échange de numéros, avoir les numéros de téléphone important (numéro du centre, du directeur, du lieu de la visite, Samu, Pompiers, Police, Gendarmerie)
- 8) prendre les médicaments ou traitements du ou des enfants concernés. (PAI)
- 9) prendre le mode de paiement et/ou ticket de bus
- 10) prendre le pique-nique
- 11) prendre casquettes et changes si besoin
- 12) prendre un beau gilet orange/jaune

Les baignades

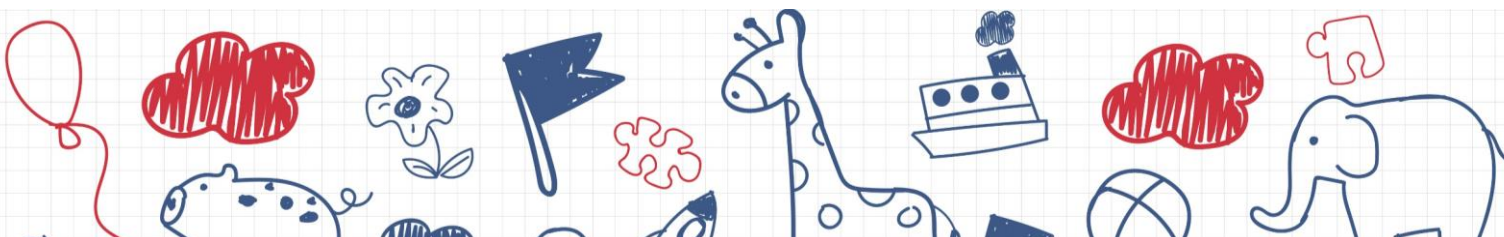
Elles se déroulent soit dans des piscines ou baignades aménagées et surveillées, soit dans des lieux présentant des conditions satisfaisantes de sécurité.

À l'extérieur du centre, elles seront encadrées par un surveillant de baignade titulaire d'un diplôme SB, BNSSA, MNS, BEESAN.

Les pataugeoires sur le centre (pendant les vacances d'été)

Les pataugeoires seront installées quotidiennement dans un lieu sécurisé, ombragé, avec une bâche/tapis pour les protéger, afin que les enfants en profitent tous les jours, si la météo le permet. Il faut laisser le tuyau s'écouler pendant au moins 10 min, au pied d'un arbre ensuite les pataugeoires seront remplies à hauteur de 40 cm maximum. Et ne seront jamais laissés sans la surveillance d'un adulte. Les consignes de baignade sont les mêmes que les sorties piscines. Les enfants devront systématiquement passer par le pédiluve avant d'entrer dans l'eau. Les enfants seront au nombre de 5 maximum selon la taille de la pataugeoire **sous la constante surveillance d'un animateur**. Celui-ci ne s'occupera que de la surveillance alors que les autres animateurs s'occuperont d'habiller les enfants. Les pataugeoires seront vidées chaque jour et rangées dans la régie.

Le caractère éducatif	Rôle de l'animateur
Favoriser le vivre ensemble Favoriser la convivialité et la bonne ambiance Permet aux enfants de se défouler, se rafraîchir, sensibiliser au milieu aquatique Favorise l'autonomie.	Il surveille constamment les enfants Il met en place le coin aquatique Il veille au bon déroulement de l'activité Il soutient et accompagne l'enfant dans le déshabillage et l'habillage. Il respecte la réglementation concernant la baignade dans la pataugeoire.



Les piscines

Pour les sorties à la piscine, les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette et un bonnet de bain dans un sac à dos. (Les shorts, caleçons, robe maillot de bain ne sont pas autorisés). Les Surveillants de Baignade fourniront les bonnets seulement sur la piscine Aquatropic. Les animateurs se doivent de respecter la réglementation en vigueur :

Soit un animateur dans l'eau pour 5 enfants pour 3/6 ans (maximum 20 enfants dans l'eau).

L'effectif de la tranche d'âge la plus basse sera appliqué en cas de groupe d'âge mixte.

Avant

Préparer la liste la veille et prévenir les parents qu'il y a une sortie baignade le lendemain.

Préparer la trousse de soins et les tickets de bus

Le jour J

Vérifier les sacs des enfants et leurs contenus

Faire l'appel et compter les enfants à la sortie du centre à la montée et descente du bus (voir chapitre transport) et à l'arrivée et au départ du site.

En arrivant sur le lieu de la baignade, l'animateur se présente à l'accueil, le surveillant de baignade signale la présence du groupe aux maîtres-nageurs.

Le surveillant de baignade est le responsable, l'animateur se doit d'écouter et de respecter ses directives. Si l'animateur a un quelconque doute sur la sécurité, il en réfère au SB ou au maître-nageur ou la direction.

Les sorties piscine auront lieu principalement à Aquatropic via le bus Keolis et TANGO.

Les mers et les rivières

Pour les sorties mers/rivières, les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette, un tee-shirt, de la crème solaire, des chaussures d'eau (rivière), des tongs (mer), une casquette/chapeau dans un sac à dos avec la bouteille d'eau.

En plus des consignes de baignade (voir chapitre piscine), l'animateur devra pour les mers et rivières avec le SB délimiter un espace de baignade matérialisé à l'aide d'une ligne d'eau. Il veillera aussi à ce que l'enfant soit protégé du soleil. (Casquette, crème, tee-shirt, tente, etc.) et se protéger lui-même.

Règle pour toute baignade extérieure

Rôle de l'animateur :

Avant d'entrer dans l'eau, l'animateur composera nominativement son groupe d'enfants qui restera le même pour toute la baignade, puis aidera les enfants à mettre les brassards/ceintures. L'animateur sera dans l'eau avec les enfants.

Il ne leur tournera pas le dos et sera réactif en cas de débordement ou de danger. Il comptera tous les enfants à l'entrée dans l'eau, pendant la baignade, à la sortie de l'eau et du lieu. L'animateur ne lâchera pas du regard les enfants de son groupe.

Il sera un soutien et respectueux lors de l'habillage des enfants.

Rôle du surveillant de baignade

Le surveillant de baignade s'assurera que la zone de baignade est sécurisée et propre. Vérifier l'état de l'eau, la présence d'objet dangereux ou de surfaces glissantes, et signaler tout problème à sa hiérarchie.

Mettre en place des règles de sécurité claires et s'assurer qu'elles sont respectées par l'ensemble des participants (animateurs et enfants). Expliquer les dangers potentiels et les comportements à éviter dans l'eau.

Le surveillant de baignade aura un visuel global sur TOUS les enfants appartenant au groupe de l'accueil de loisirs, il s'aidera des bonnets de bain (bleu) et/ou des brassards (orange). Il surveillera attentivement les enfants et il restera vigilant pour détecter les signes de détresse ou de comportement à risque.

Il ne leur tournera pas le dos et sera réactif en cas de débordement ou de danger. Il comptera tous les enfants à l'entrée dans l'eau, lors de la baignade et à la sortie de l'eau et du lieu. Le surveillant devra régulièrement tout au long de la baignade compter et recompter les enfants.

Il devra signaler à sa hiérarchie et tenir un registre précis des incidents, accidents, des comportements à risque ou des problèmes liés à la sécurité. (animateurs comme pour les enfants)

Les animateurs et le SB sont responsables de l'ensemble du groupe en sortie. La sécurité des enfants et une priorité absolue.

ATTENTION au choc thermique et syncope par immersion.

Entrer progressivement dans l'eau, mouiller d'abord la tête et puis le corps avant de s'immerger.

Attention à l'exposition prolongée à la chaleur et au soleil. Casquette obligatoire pour éviter les insulations et zone d'ombre à privilégier.

Utilisation de l'eau sur l'accueil de loisirs

Lors de la période de sécheresse, l'usage de l'eau sera raisonné et économisé. Les patageoires ne seront pas remplies au maximum. Mais juste de façon à rafraîchir les enfants entre 5 et 10 cm au lieu des 40cm habituel. Le nombre de patageoires sera installé selon l'effectif des enfants présent sur la structure.

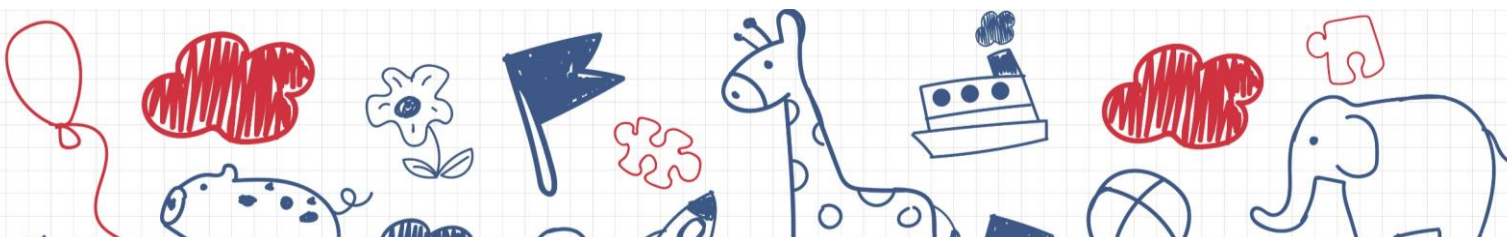
Les batailles d'eau seront raisonnées et responsables, et se feront avec une bassine (pour la recharge) et des pistolets à eau.

La nature des activités proposées

L'utilisation des projets d'animation et de thématiques

En cours d'élaboration.

- PROJET PASSERELLE
- PROJET MEDIATHEQUE CARRE D'ART
- PROJET EVENEMENTIEL



La programmation des activités

Un premier planning prévisionnel est élaboré par la directrice afin d'informer les parents sur les sorties. Il est transmis au coordinateur afin qu'il soit mis en ligne sur le site web I.F.A.C.

La rédaction d'un planning plus précis se fait dans un second temps en équipe pour y ajouter les propositions d'activités en lien avec les objectifs et le thème. Il sera affiché quotidiennement de manière à informer les parents sur les activités de leurs enfants.

Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

À caractère ludique et récréatif, les activités physiques et sportives encadrées par les animateurs BAFA ont pour seul objectif, de n'être que dans une approche de découverte et de sensibilisation. Elles ne visent pas d'acquisition de compétences ou de performances.

Les activités physiques proposées au quotidien dans les ACM ont pour finalité le jeu ou le déplacement, et ne présentent pas de risque particulier lié à l'activité elle-même (il n'y a donc aucune nécessité de faire appel à un intervenant extérieur, un « spécialiste »).

Ces activités répondent aux critères suivants :

- Être ludiques, récréatives ou liées à la nécessité de se déplacer ;
- Être proposées sans objectif d'acquisition d'un niveau technique ni de performance ;
- Leur pratique ne doit pas être intensive ;
- Ne pas être exclusives d'autres activités ;
- Être accessibles à l'ensemble des membres du groupe ;
- Être mises en œuvre dans des conditions de pratique et d'environnement adaptées au public en fonction de ses caractéristiques physiologiques et psychologiques ;

Conditions d'encadrement : Les activités physiques sont encadrées par tout membre permanent de l'équipe d'animation sans qualification sportive particulière. L'organisateur et les membres de l'équipe d'animation organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens.

Les évènements

Dans le cadre de sa politique sportive à destination des plus jeunes, Nîmes Métropole propose durant 4 jours de découvrir et de s'initier à la pratique d'un sport dans 16 disciplines différentes et de rencontrer des sportifs de haut niveau sur leur lieu de compétition. Les ACCEM participent à ces journées de découverte sportive. (JDS) En juillet.

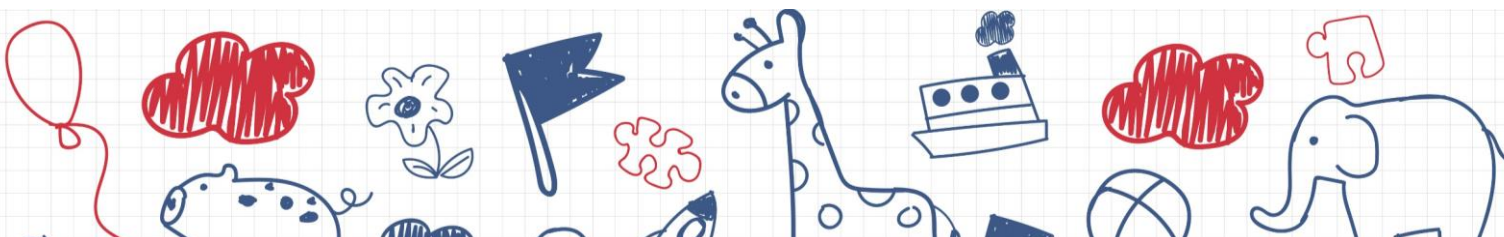
Dans un souci d'anticipation, un découpage par thème sur une petite session de mercredis plus les vacances est élaboré avec les animateurs afin de faire du lien entre les thèmes abordés et les objectifs du projet pédagogique.

De grands thèmes seront abordés au fil de l'année

Les droits de l'enfant

Le grand jeu culturel

La fête « pop »



Les ateliers ressources

Le centre Mas Boulbon, le centre le Carmel et René Char sont des centres ressources, ils sont équipés de matériel d'aménagements spécifiques avec des animateurs aux compétences multiples.

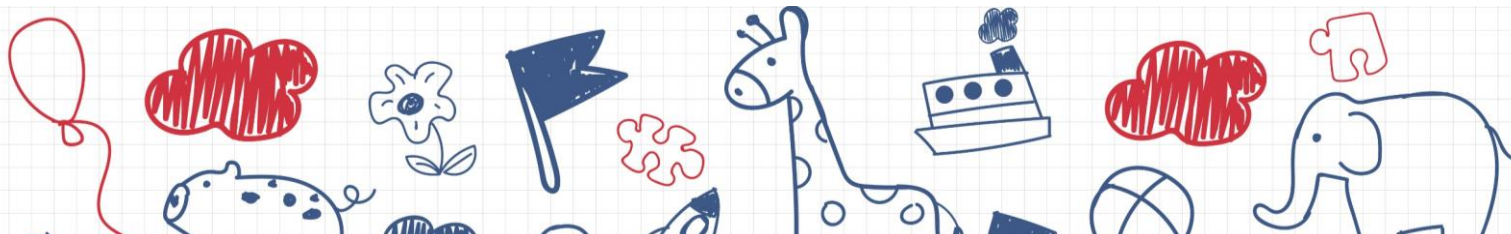
Les activités se déroulent à la demi-journée ou en journée (pique-nique ou transfert de repas). René Char sont proposés des activités : ...

Les enfants sont acheminés sur ces centres par le bus Keolis pris en charge par la coordination. L'animateur doit avoir sur lui la clef du portail pour le mas Boulbon.

Les modalités de participation des mineurs

De manière à respecter le rythme et les besoins de chacun, le choix pour l'enfant, reste au cœur de nos actions. L'enfant décide et choisit l'activité auquel il veut participer.

Les forums seront un moyen de recueillir les demandes spécifiques des enfants. Un moment d'échange où chacun à la possibilité de prendre la parole et/ou des décisions sont prises de manière démocratique, les enfants et les animateurs ont une voix chacun.



L'équipe d'animation

La composition de l'équipe d'animation

L'équipe pédagogique oscille entre 6/12 animateurs. Certains animateurs /stagiaire vont également tourner sur les différents groupes pour qu'ils puissent travailler avec les différents publics et suivant les besoins.

- ❖ A l'année : 1 directrice BPJEPS, 1 directrice adjointe, 2 permanents, 1 CDD et 4 vacataires
- ❖ Les petites vacances : 1 directrice BPJEPS, 1 directrice adjointe, 2 permanents, 1 CDD et 4 vacataires
- ❖ Juillet : 1 directrice BPJEPS, 1 directrice adjointe, 1 CDD et 4 vacataires
- ❖ Aout : 1 directrice BPJEPS, 2 permanents, 6 vacataires

L'équipe est également composée :

- ❖ 1 agent SHCB (Prestataire de la ville de Nîmes qui à la gestion de la restauration-école / ACCEM)
- ❖ 1 agent d'entretien des locaux et de la cour extérieure (Sud Service est le prestataire de la ville de Nîmes pour la gestion de l'entretien des locaux)

Les relations

Les relations enfants/enfant

Les enfants devront évoluer dans un climat de bienveillance, de respect, d'entraide et de coopération. Les enfants expérimentent la vie en collectivité sur le centre de loisirs. Cet apprentissage est différent que celui de l'école, il va pouvoir sur le centre découvrir d'autres possibilités. Nous souhaitons permettre aux enfants de s'entraîner à développer leurs habiletés sociales dans les meilleures conditions en mettant en place, et des temps favorisant les échanges et les partenariats.

Les relations adultes/enfants

L'enfant a besoin de découvrir l'adulte, un adulte bienveillant, de bon conseil, qui saura être disponible pour parler, se confier. Les relations ne passent pas uniquement par la parole, mais par l'attitude, le regard, l'expression du visage, le ton de la voix.

L'adulte doit être vigilant, afin de ne pas établir une relation fermée avec l'enfant, une relation de dominante et dominée. L'adulte doit faire l'effort de parler à l'enfant et pas uniquement au groupe.

Les règles de respect doivent être strictes, l'animateur doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive (insultes, comportement méprisant.)

C'est à l'animateur d'instaurer ce cadre de respect mutuel grâce à une préparation avec ses collègues. L'équipe d'animation doit être solidaire dans ses actes et ses propos, ainsi elle sert d'exemple au groupe.

L'animateur est garant au quotidien de la sécurité des enfants et quelques soit l'activité proposée.

L'animateur est présent partout où l'enfant a besoin de lui.



L'animateur est co-éducateur, il accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne (aider à apprendre, à comprendre, à agir, etc.) l'animateur veille à l'image qu'il donne de lui.

Les relations adultes/adultes

L'animateur doit se sentir impliquer dans l'équipe éducative où chacun a un rôle à jouer. Il est force de propositions, doit partager et participer aux missions de l'équipe.

L'animateur gère les conflits entre adultes

La dimension conviviale a une importance toute particulière dans le fonctionnement de l'équipe.

Le directeur le fera, mais l'équipe entière doit se sentir responsable et acteur du développement de cette dimension conviviale.

Elle est à prévoir et à organiser par l'équipe afin de permettre des moments où elle se retrouve, discute, partage, échange. Elle prendra le plus souvent la forme de pause-café, en fin de réunions ou de soirées animées dans ou hors du centre (fin de session, mais pourquoi pas aussi en cours de session).

Dans un objectif de convivialité, 3 animations jeu d'ambiance seront animées par la directrice, ils s'étaleront sur les 4 semaines. Attention, ses jeux ne devront en aucun cas prendre le pas sur la journée des enfants sous peine d'annulation.

De manière à garantir une ambiance sereine, l'animateur devra participer et ne pas être passif, et encore moins attentiste, avoir une attitude cohérente avec le projet pédagogique, être capable de se remettre en question, être capable de communiquer en toute circonstance et d'échanger des connaissances. Une communication non violente et bienveillante nous garantira une bonne session.

Les relations aux familles

La relation aux familles est très importante, il faut que ce soit une relation de confiance. Il faut pouvoir discuter sans difficulté avec eux de leur enfant dans un souci de transparence et de bienveillance. L'équipe pédagogique sera à l'écoute, l'animateur doit mesurer ses paroles, ses actes et veiller à l'image qu'il véhicule. En début de session une note destinée aux parents sera distribuée aux parents.

Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Recrutement

Par le biais d'un entretien, le directeur est recruté par le coordinateur et les animateurs sont recrutés par le directeur.

Les entretiens des animateurs ont une durée 30 à 45 min, les animateurs ont été reçus en entretien sous le même format (entretien d'évaluation), dans la limite des moyens alloués par l'organisme. Afin d'évaluer les compétences et le bon sens des animateurs.



Participation des animateurs (rédaction, menée et évaluation du PP, prises de décisions collectives)

Participation des animateurs

L'équipe d'animation a une place prépondérante dans la préparation de la session, mais surtout dans l'élaboration du projet pédagogique.

Rythmé par des réunions d'information, d'échange, de formation, de régulation :

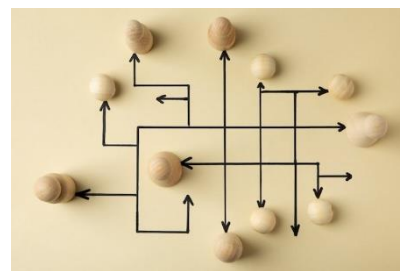
- Elle élabore les objectifs/corrige le projet pédagogique,
- Elle prépare les aspects logistiques et pratiques avant l'accueil du public,
- Elle prépare un panel d'activités à proposer aux enfants et aux jeunes,
- Elle régule la conduite du projet pédagogique et du programme d'activités entre les temps d'accueil,
- Elle élabore un bilan de l'accueil au terme de celui-ci,
- Elle évalue le projet pédagogique.

Prise de décision collective

Impliquer l'équipe dans les décisions augmente la motivation individuelle. Que ce soit par consensus, vote à la majorité ou le directeur qui décide, cela se définit en amont de la prise de décision.

Les étapes de prise de décision collective :

- Poser les règles de fonctionnement.
 - Mode de décision
 - Respect du temps de parole de chacun Timing
- Énoncer l'objectif.
- Conduire le débat.
- Décider ou reporter la décision.



L'évaluation du projet

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions. L'évaluation permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Avec les enfants, l'équipe d'animation propose des bilans de fin de journée de manière à mesurer le ressenti des enfants sur les activités réalisées. Avec les parents, l'ACCEM met en place des questionnaires de satisfaction dans le but d'évaluer le travail effectué par l'ensemble de l'équipe d'animation. (Annexe)

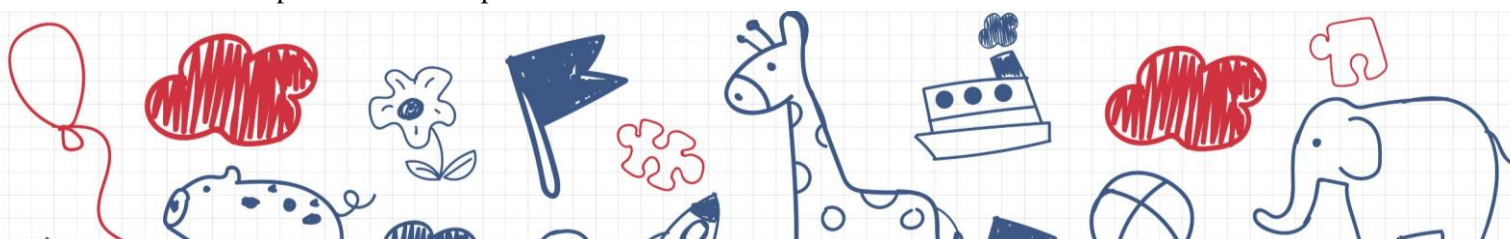
Régie et le matériel

La régie du centre de loisirs est faite pour répondre aux demandes de matériel, du moment où elles sont formulées avant le début de la session. La direction reste à votre disposition pour déterminer si une activité est matériellement réalisable ou non. Le matériel pédagogique est coûteux, donc l'animateur doit veiller à ne pas l'utiliser de façon superficielle et extensive. La demande de votre matériel doit être remplie le plus précisément possible (nombre, quantité, largeurs, diamètre, couleurs...). **Le matériel de récupération ne doit pas être noté.**

Le matériel dont vous connaissez la disponibilité en régie ne doit pas être noté, il vous faut simplement le mettre de côté.

Une fois le matériel utilisé, il retourne en régie, endroit où il doit être rangé à une place précise et non déposée au hasard d'une place trouvée.

Dans les salles d'activités, le matériel ne doit pas traîner sur les tables, même si ce dernier doit être encore utilisé pour une activité prochaine.



Fiche de poste : animateur /directeur

Voir (annexe)

Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)

Emploi du temps

Le personnel saisonnier est employé dans le cadre d'un Contrat d'Engagement éducatif, basé sur un temps de travail forfaitaire de 9h36 par jour. (7h30-17h00 / 8h00-17h30 / 8h15-17h45 / 8h30-18h00 / 9h00-18h30)

Une pause d'un minimum 45 minutes journalière est respectée par l'ensemble des animateurs par rotation, 30min entre 12h30 à 14h et 15 min soit le matin entre 10h00 et 10h30 soit l'après-midi entre 16h15 et 17h00.

1h00 de réunions de régulation si nécessaire s'effectue, chaque semaine, de 18h30 à 19h30. Pendant le mois de juillet.

20h00 de réunions sont consacrées à la préparation, élaboration du planning, des objectifs, correction du projet pédagogique, installation des locaux, etc.

Les obligations de chaque membre de l'équipe

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code de la route, code civil...).

Une copie des instructions départementales est disponible sur le centre est à disposition des animateurs.

Évaluations des animateurs et du directeur

Dès le début de session, lors d'une réunion de préparation, l'animateur prend connaissance des critères d'évaluations qui lui sont proposés. Les critères sont déterminés sur des aspects relationnels et les savoirs, savoir-être et savoir-faire dans le domaine de l'animation (voir grille d'évaluation).

→ Les animateurs BAFA complet s'autoévaluent en début, et fin de chaque session avec la direction.

→ Une évaluation vise à apprécier :

- **la pertinence** de l'action : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?
- **l'efficacité** de l'action : les objectifs ont-ils été atteints ? Pourquoi ?
- **l'efficience** : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?
- **l'utilité** : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants/les jeunes ? Sur leur comportement ? ...
- **la cohérence** : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils la traduction des priorités souhaitées ?

Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

En tant que directeur formateur, la direction doit être vigilante au parcours des stagiaires de sa structure. Afin d'accompagner le stagiaire dans une démarche de progression, l'équipe de direction aura régulièrement des entretiens de régulation avec le(s) stagiaire(s).

- Les animateurs stagiaires s'autoévaluent en début, milieu et fin de chaque session. L'animateur en stage pratique est évalué sur différentes animations (jeu/ grand jeu/ activité manuelle. L'évaluation du stage pratique s'effectue en fin de session.

1) Entretien préalable :

En début de stage, le directeur doit définir, avec le stagiaire, les objectifs du stage, les modalités de suivi et les critères d'évaluation utilisés pour valider le stage pratique, en s'appuyant sur le bilan d'étape élaboré par le stagiaire à la fin de sa session de formation générale.

Les entretiens intermédiaires

Les entretiens sont réalisés sur la base des observations effectuées et de l'outil d'évaluation utilisé. Ils permettent d'analyser les progressions et les besoins de l'animateur. La conclusion des entretiens permet de fixer les objectifs atteints, ceux à poursuivre, ou de définir de nouveaux objectifs.

L'entretien final

Le directeur et le stagiaire évaluent, ensemble, la progression de l'animateur tout au long du stage ainsi que ses acquis en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Les observations en situation

Le directeur ou le référent désigné en début de séjour devra observer le stagiaire lors de la préparation et de la conduite de ses animations, ainsi que sur des temps de « vie quotidienne » et lors des réunions d'équipe. La fréquence des temps d'observation doit être régulière tout au long du stage.

Les conseils apportés à l'animateur - animatrice

Le directeur veille à mettre progressivement le stagiaire en situation d'autonomie dans la préparation et la conduite de ses animations. Il le guide dans ses choix pédagogiques lors de l'élaboration de ses animations. L'équipe pédagogique peut être sollicitée afin de l'accompagner dans sa progression. Le stagiaire doit pouvoir s'enrichir de l'expérience de chacun.

Ressource : gard.gouv.fr

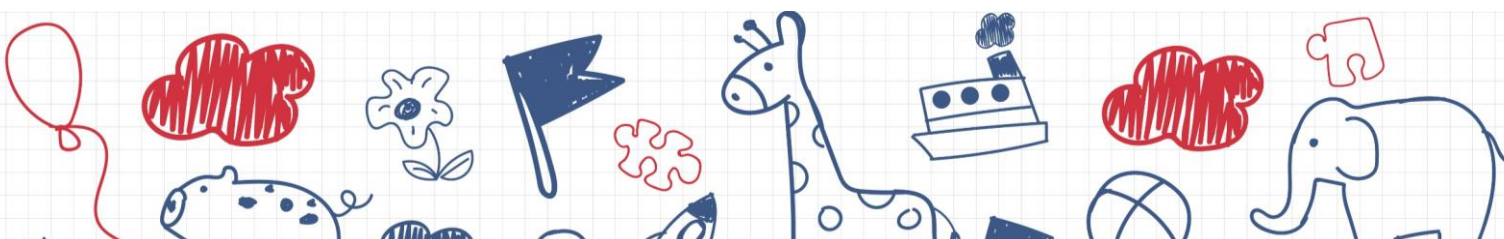
Les conditions de sécurité

Réglementation

Tout manquement à la loi de la part des animateurs fera l'objet d'un avertissement formalisé puis d'un renvoi. En fonction de la gravité, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale pourrait en être informée, tout comme les services de la gendarmerie).

Ainsi, il est strictement interdit de fumer dans les locaux, de consommer ou posséder des substances illicites, de consommer de l'alcool ; tous comportements jugés immoraux, irrespectueux ou dangereux envers les enfants et les adultes seront sanctionnés (bagarres, vocabulaire grossier ou vulgaire, vol, etc.)

Les instructions départementales (le Guide 2022) seront mises à disposition de tous les animateurs, tous les animateurs devront en avoir pris connaissance et devront par la même occasion, émarger une fiche attestant, non seulement de cette prise de connaissance, mais également du projet pédagogique **une lecture sérieuse et complète est obligatoire !**



Santé (soins, trousse, infirmerie, assistant sanitaire ...)

Soins

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement lui apporter un soin adapté puis remplir le cahier d'infirmerie et en aviser la direction. (Si la blessure a lieu en sortie, au retour l'animateur devra la consigner dans le cahier de pharmacie.)

Dans ce cahier il devra noter :

Le nom et prénom de l'enfant

La date et l'heure

La localisation exacte et la nature de la blessure (genoux droits, main gauche, plaie, etc.)

Les soins prodigués (antiseptique, savon, sérum...)

Le nom de la personne soignante et sa signature

Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène. Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents.

La directrice enverra un message pour prévenir la coordination. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

La trousse de premiers secours

La trousse de premiers secours ou pharmacie doit être adaptée au type d'accueil et constituée selon : le nombre de personnes, le milieu environnant, les conditions d'hébergement, les activités physiques et sportives prévues. Ne doivent contenir que des produits ou du matériel pouvant être utilisé pour soigner des égratignures ou de petites plaies. La pharmacie du centre doit être maintenue fermée à clef et accessible que par des adultes. L'administration de paracétamol n'est pas possible sans avis médical.

L'assistant sanitaire

Un membre de l'équipe d'encadrement est chargé du suivi sanitaire.

Cette personne doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1

Il vérifie et liste les renseignements médicaux de chaque enfant.

Il informe les autres animateurs de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.

Il identifie les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments

Il doit tenir à jour les trousse de premiers soins

Tenir le registre des soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux

S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque le médicament doit être en permanence à la disposition de l'enfant.

Traumatisme crânien

Un document de suivi lorsqu'un enfant fait une chute, et subi un coup à la tête, il est rempli minutieusement par l'animateur et distribué au parent le soir.

Fiche sanitaire/PAI/ cahier de soins

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Avant chaque période, les trousseaux sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Ils sont réalisés par un animateur titulaire du PSC1, l'assistant sanitaire. Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement les trousseaux de secours, la liste des enfants ainsi que leurs fiches sanitaires.

PPMS

Le PPMS Un plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Un plan de crise est élaboré pendant la réunion de préparation, chaque animateur aura une mission clairement définie en cas d'accident majeur. Ce document sera affiché.

Ce PPMS fera l'objet d'un temps de travail avec l'équipe bien précis la directrice expliquera les fonctions d'un PPMS, et le rôle de chacun. Le dossier complet du PPMS est disponible sur l'accueil de loisirs.

Exercice incendie

Une simulation d'évacuation des locaux sera prévue sur la session avec les enfants selon le PPMS afin de sensibiliser chacun à la démarche à suivre. Chacun des animateurs engagés doit s'informer de la conduite à tenir en cas de déclenchement du système d'incendie. Le point de rassemble se trouve devant l'entrée du centre. L'espace où se trouvent les tables de pique-nique. L'exercice d'évacuation sera chronométré et retranscrit dans le registre de sécurité.

Plan canicule

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Une vigilance supplémentaire sera portée sur les enfants ayant des pathologies respiratoires. (asthmes) Suivre les recommandations « canicule 2023 » disponibles sur le site du ministère de la Santé.

- Boire régulièrement de l'eau
- Rester au frais
- Mouiller et ventiler le corps
- Éviter les efforts physiques
- Se protéger du soleil



Les familles veilleront à donner à leurs enfants, un sac avec une bouteille d'eau, une casquette, un tee-shirt d'eau et de la crème solaire

Les zones refuges.

Le mont Duplan possède une zone refuge fraîche avec une climatisation fixe (couchette) et des climatisations mobiles. Elles sont installées courant juin et seront désinstallées courant septembre.

Les climatisations sont utilisées pour maintenir une température entre 26 et 30 degrés. Les climatisations mobiles font l'objet d'un nettoyage en juin par l'équipe pédagogique. Elles sont associées aux ventilateurs. Les portes doivent être maintenues fermées.

Lorsqu'il fait trop chaud, la cantine déménage dans le réfectoire de l'école du mont Duplan situé en bas de la colline.

Des repas champêtres sont organisés afin d'éviter un nombre trop important dans le réfectoire.

Si la chaleur ne permet pas de manger à l'extérieur, la salle attenante à la couchette sera utilisée pour restaurer les enfants au frais.

La prévention

La prévention est l'affaire de tous. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne.

Ne rien faire ou ne pas s'exprimer face à des comportements que l'on estime défavorables à la santé peut être comprises comme un cautionnement. La prévention ne vise pas à empêcher tous les comportements, mais tend plutôt à les modifier.

Des conduites addictives

La prévention des conduites addictives vise donc à développer des compétences psychosociales chez l'individu lui permettant ainsi de **faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même** comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement.

Les pratiques addictives sont classées en deux grandes catégories :

- avec substances : alcool, tabac, drogues, notamment cannabis. Le tabagisme est l'addiction la plus répandue chez les jeunes qui constituent la cible numéro 1 des industriels du tabac ;
- sans substance : écrans, pratique pathologique du sport, troubles alimentaires (anorexie et boulimie), sexualité invasive, réseaux sociaux. Cependant seule l'addiction aux jeux d'argent est reconnue comme telle.

L'animateur pourra faire de la prévention sur les conduites addictives et leurs conséquences, à partir de l'exemple nuancé de l'addiction aux écrans. (Smartphone et jeux vidéo) de manière formelle ou informelle. (Support : affiche, lâche ton écran)

Le harcèlement

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs enfants à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. Cette violence se retrouve aussi au sein des accueils de loisirs.

Les 3 caractéristiques du harcèlement :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs enfants et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

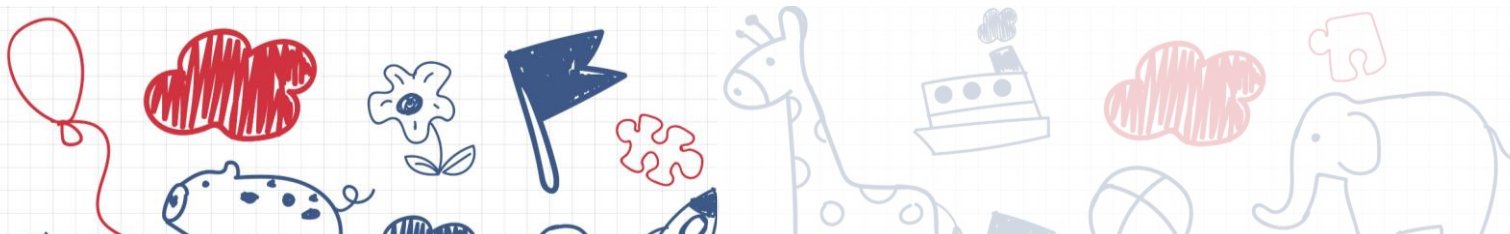
L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux), le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée, un handicap (physique, psychique ou mental), un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement), l'appartenance à un groupe social ou culturel particulier, des centres d'intérêt différents... Etc.

L'animateur doit constamment rester vigilant et signaler à la direction toute situation qui pourrait être définie comme du harcèlement. En cas de constat avéré, des sanctions adaptées et éducatives seront mises en place. Ainsi qu'un retour aux parents concerné.

Annexes



Fiche de poste : Animateur

Mission

Placé sous l'autorité du Responsable de l'équipement sur lequel il est affecté, l'Animateur a pour mission d'organiser des activités (sportives, culturelles, ludiques...) et de mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif afin de favoriser les échanges et développer l'épanouissement, la sociabilité ou la créativité des publics auprès desquels il intervient. Ces publics peuvent être composés d'enfants, de préadolescents, ou de séniors (projet intergénérationnel). Il conçoit et organise des projets en les adaptant aux publics auxquels ils sont destinés et au contexte social dans lequel il intervient.

Activités principales

Encadrement des publics

- Assurer un rôle éducatif auprès des publics encadrés,
- Garantir la sécurité physique, affective et morale des publics confiés,
- Faire preuve de discernement dans ses actions, en constante vigilance auprès des publics confiés,
- Veiller au respect des consignes et aux règles de vie sociale,
- Repérer les difficultés auxquelles peuvent faire face les publics encadrés et alerter toute personne compétente en cas de problème (parents, Responsable d'équipement, coordination, pompiers...),
- Être à l'écoute des publics accueillis pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes,
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République.

Création de projet et d'activités

- Participer à la définition des besoins des publics de la structure et adapter les activités à ces besoins,
- Imaginer et mettre en œuvre les projets en lien avec le projet éducatif de sa structure, le projet socio-éducatif de l'Ifac et les contraintes du territoire,
- Concevoir et mettre en œuvre des supports d'information et de présentation des projets/activités,
- Organiser des manifestations, des sorties, des ateliers pour les publics encadrés,
- Inclure les différents partenaires dans la réalisation des projets pour donner une ampleur locale à nos actions.

Suivi et évaluation des activités et projets mis en œuvre

- Être à l'écoute des publics et détecter les difficultés pouvant être rencontrées,
- créer le lien entre les participants et permettre la mise en place de l'intergénérationnalité,
- Assurer un retour à sa hiérarchie sur les actions mises en œuvre (tableaux de bord, comptes rendus...) et partager ses bonnes pratiques/réussites avec ses collègues.

Autres activités

- Gérer et suivre les inscriptions aux différents ateliers, activités, journées,
- Promouvoir auprès des usagers/adhérents les actions mises en œuvre au sein de l'équipement (programme pédagogique, activités proposées, matériel utilisé, compétences des collaborateurs...),
- Faire un retour aux usagers (parents...) sur les activités effectuées et les progrès/bénéfices réalisés,
- Ranger l'espace d'animation, vérifier l'état des stocks, du matériel, des équipements et signaler les besoins,
- Participer activement aux réunions d'équipe, soumettre son point de vue et écouter ses collègues.

Interlocuteurs

- Responsable d'équipement et équipe de coordination/direction
- Usagers de la structure (familles, enfants, adolescents, adultes, seniors...)
- Partenaires locaux (associations, bénévoles, institutions, habitants...)

COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs et connaissances :

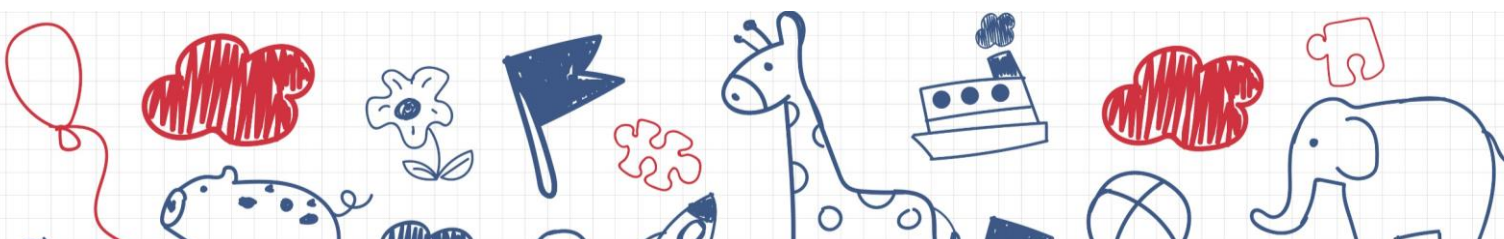
- Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant de 3 à 12 ans.
- Connaissances de la réglementation des ACCEM.
- Connaissance des gestes d'urgence et de premiers secours.
- Connaissance des procédures d'évacuation et de confinement.

Savoir-faire et outils nécessaires :

- Analyser et réfléchir sur sa pratique.
- Être capable de remettre en question ses pratiques professionnelles.
- Créer un cadre sécurisant pour l'enfant.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Respecter le secret professionnel et la confidentialité.
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.
- Être partie prenante au fonctionnement de la vie d'équipe et l'enrichir.
- Garder une distance professionnelle dans les relations avec les parents.

QUALITÉS REQUISES :

- Capacité d'organisation
- Rigueur dans le travail
- Capacité rédactionnelle
- Sens des responsabilités
- Bon relationnel
- Esprit d'équipe et d'initiative
- Patience et tolérance.
- Discrétion et vigilance.
- Adaptabilité et souplesse



Fiche de poste : Directeur

Identité du poste

Métier : directeur

Niveau de qualification ou diplôme : BAFD / BPJEPS LTP (acquis ou en cours) ou équivalent

Lien hiérarchique : Sous la responsabilité de la coordination générale et du coordinateur de secteur

Mission

Placé sous l'autorité de l'équipe de coordination/direction de l'établissement auquel il est affecté, le Responsable d'équipement a pour mission d'élaborer un projet pédagogique garant du projet et des orientations de l'établissement et de le déployer sur sa structure. Il peut intervenir en accueil de loisirs, en milieu scolaire, en centre social, en maison de quartier ou en club séniors. Il assure l'encadrement de l'équipe d'animation, garantit le respect des consignes de sécurité dans l'équipement et répond aux impératifs administratifs (RH, tenue des registres, documents obligatoires...).

Activités principales

Pôle pédagogique

- Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique adapté aux besoins des publics concernés et aux attentes de la collectivité,
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Assurer la mise en œuvre des actions d'animation menées auprès des publics, en tenant compte des particularités locales et des acteurs locaux,
- Organiser la mise en place des activités, animations, sorties, séjours en lien avec le projet pédagogique engagé,
- Rédiger des bilans quantitatifs et qualitatifs sur l'activité d'animation réalisée au sein de la structure,
- Proposer à l'équipe de coordination/direction des prévisions d'activité sur les périodes à venir et des pistes d'amélioration quant à la qualité de l'animation sur la structure,
- Mettre en place et superviser l'ensemble des conditions matérielles, techniques et pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil du public,
- Travailler l'inclusion des enfants porteurs de handicaps et/ou de problèmes de santé,
- Transmettre et partager les valeurs de la République.

Pôle administratif

- Gérer et respecter le budget alloué pour la structure,
- Assurer l'organisation administrative et fonctionnelle relative à l'équipe d'animation (horaires, absences, remplacements, événements exceptionnels...),
- Préparer les dossiers destinés aux institutions concernées (CAF, Pôle Emploi, collectivités...) tout en respectant les échéanciers, les calendriers et les obligations contractuelles,
- Transmettre à l'équipe de coordination/direction les informations nécessaires à la réalisation des études quantitatives et qualitatives (nombre journalier d'enfants accueillis, descriptifs des actions engagées, état des dépenses et recettes réalisées...),
- Remonter à l'équipe de coordination/direction tout événement pouvant avoir une incidence sur la bonne marche de la structure (retards ou absences d'un membre de l'équipe d'animation, fiches d'incident relatives à un souci avec un usager, un collaborateur ou toute autre personne),
- Communiquer à la Direction des Ressources humaines tout élément utile à la réalisation des états de salaires (congés, arrêts maladie, modifications de planning...),
- Transmettre les demandes de contrats à l'équipe de coordination/direction pour validation,

- Assurer sur son équipement la présence d'animateurs en nombre suffisant conformément aux dispositions légales.

Pôle managérial

- Veiller à la bonne application des règles qui garantissent la sécurité physique, affective et morale des publics confiés à la structure, sur les lieux d'accueil et leurs abords,
 - Veiller au respect des procédures internes (règlement intérieur, notes d'information...),
 - Redescendre à l'équipe d'animation les informations transmises par la direction de l'établissement ou de l'Ifac,
 - Réaliser annuellement les entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels de l'équipe d'animation,
 - Assurer l'accompagnement et la formation de son équipe et notamment des animateurs stagiaires.
 - Pôle Communication
 - Participer au processus de recrutement en lien avec l'équipe de coordination/direction (affichage des offres au sein de la structure, utilisation du réseau via les animateurs et les usagers),
 - Participer activement à la constitution d'un réseau local (animateurs, associations, bénévoles...),
 - Promouvoir les actions mises en place par la structure et les services proposés à l'aide des supports mis à disposition (mise à jour du site internet du centre, diffusion et présentation des lettres d'information, des programmes d'activités, du projet pédagogique et des dossiers d'inscription),
 - Préparer et assurer des réunions d'information pour les usagers afin de leur présenter les services, la démarche pédagogique et les aspects pratiques,
 - proposer aux usagers des invitations à des activités festives ou culturelles afin de faciliter la communication.
-
- **Profil**
 - BAFD / BPJEPS LTP (acquis ou en cours) ou équivalent
 - Capacité d'organisation et rigueur dans le travail
 - Capacité rédactionnelle
 - Sens des responsabilités
 - Bon relationnel et expérience du travail en équipe
 - Esprit d'équipe et d'initiative

EXTRAIT I.D.D. DE LA DDCS DU GARD

LES 5 FONCTIONS DE
L'ANIMATEUR

ASSURER LA SECURITE PHYSIQUE ET MORALE DES MINEURS ET EN PARTICULIER LES SENSIBILISER, DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE, AUX RISQUES LIES, SELON LES CIRCONSTANCES AUX CONDUITES ADDICTIVES OU AUX COMPORTEMENTS, NOTAMMENT CEUX LIES A LA SEXUALITE

PARTICIPER, AU SEIN D'UNE EQUIPE, A LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE EN COHERENCE AVEC LE PROJET EDUCATIF DANS LE RESPECT DU CADRE REGLEMENTAIRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

PARTICIPER A L'ACCUEIL, A LA COMMUNICATION ET AU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

ENCADRER ET ANIMER LA VIE QUOTIDIENNE ET LES ACTIVITES

ACCOMPAGNER LES MINEURS DANS LA REALISATION DE LEURS PROJETS

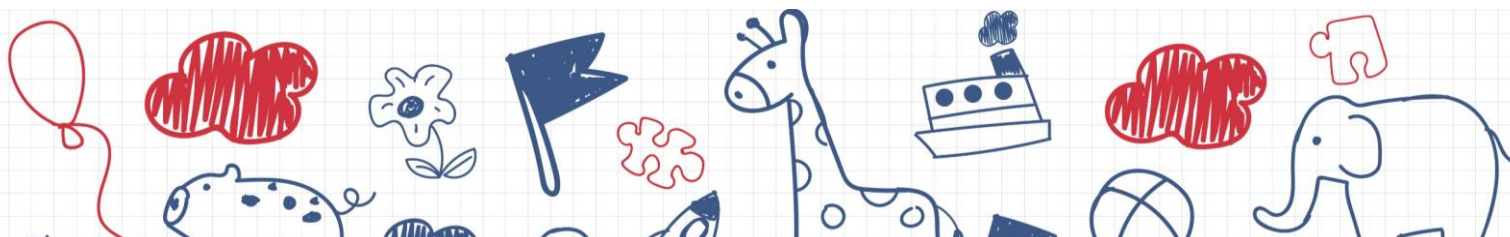
APTITUDES DE L'ANIMATEUR

DE CONSTRUIRE UNE RELATION DE QUALITE AVEC LES MEMBRES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET LES MINEURS, QU'ELLE SOIT INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE, ET DE VEILLER NOTAMMENT A PREVENIR TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

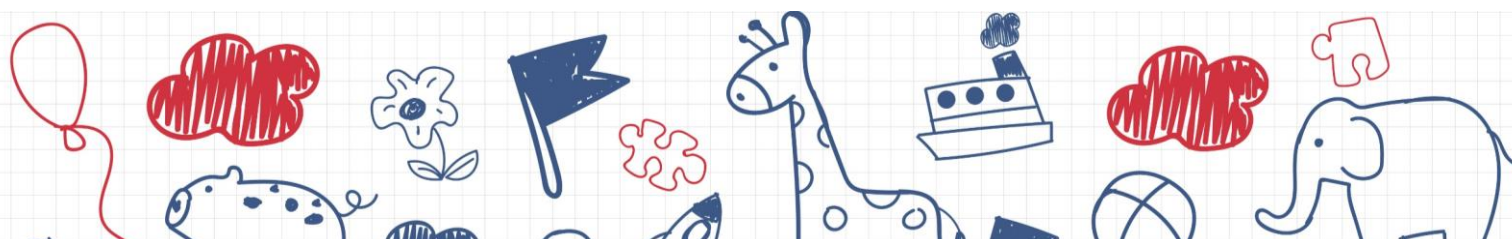
DE TRANSMETTRE ET DE FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, NOTAMMENT LA LAÏCITE

D'APPORTER, LE CAS ECHEANT, UNE REPONSE ADAPTEE AUX SITUATIONS AUXQUELLES LES MINEURS SONT CONFRONTES.

DE SITUER SON ENGAGEMENT DANS LE CONTEXTE SOCIAL, CULTUREL ET EDUCATIF

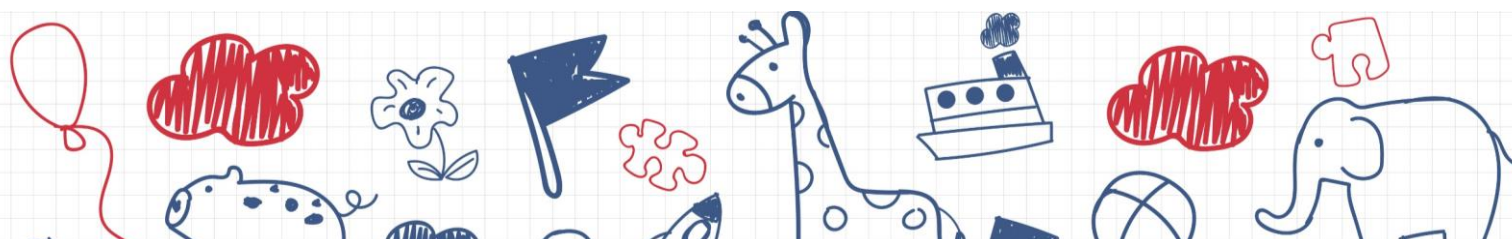


Grille d'évaluation stagiaire BAFA général (1)		A travailler	En bonne voie	Belle avancée	Objectif atteint !
Généralité	Assure la Sécurité des enfants M.P. A				
	Est capable d'être Ponctuel				
	A fait Preuve d'initiative				
	Est capable d'être Responsable				
Vie quotidienne	Est capable d'Organisation				
	Est capable de s'adapter				
	Est capable de s'impliquer				
	A fait preuve d'exemplarité				
	Est capable de ranger son activité				
Travail en équipe	Est capable de participer et s'investir en réunion				
	Est à l'écoute de l'équipe pédagogique				
	Attitude positive				
	Est capable de se remettre en question				
Animation	Est capable de préparer ses activités/jeu dans les temps				
	Est capable de se positionner en meneur				
	Mobilise les enfants dans son projet(Donner envie aux enfants, susciter la motivation)				
	Donner du sens à son projet /activité				
	Avoir en tête les objectifs de l'animation mise en place				
	Construit un projet et son planning d'activité				
	Est capable d'improviser des activités				
Communication	Est capable de communiquer avec les parents				
	Est capable de transmettre des infos à tous les membre de l'équipe				
	Est capable d'instaurer une relation de confiance avec les enfants				
	Est capable de faire remonter toutes les infos qui touche à la sécurité M.P.A des enfants				
	Est capable de communiquer avec la direction				
	Est capable de faire respecter les règles de vie				
Projet	Est capable de citer les objectifs du projet péda				
	Est capable de faire du lien entre les objectifs et le PP				
	Est capable de définir l'éducation populaire				
	Est capable de définir la laïcité				
Evaluation	Est capable d'évaluer son projet /activité				
	Est capable de s'auto évaluer				




Grille d'évaluation stagiaire BAFA général (1)		A travailler	En bonne voie	Belle avancée	Objectif atteint !
Objectif personnel					

Grille d'évaluation stagiaire BAFA activité (2)		A travailler	En bonne voie	Belle avancée	Objectif atteint !
	Préparation du matériel				
	A su mobiliser les enfants				
	A su expliquer les consignes de sécurité				
	A su proposer des activités adaptées à l'âge				
	A su donner des règles simple et claire				
	A su définir la finalité de l'activité (pourquoi cette activité/ technique)				
	A su définir l'intérêt pour les enfants (objectif)				
	A su s'adapté à son public				
	A su choisir le lieu avec bon sens				
	A su maitriser le timing				
	A su installer l'activité avec bon sens				
	A su mettre en place une sensibilisation				
	A su respecter le rythme de l'enfant				
	A veillé à la sécurité physique dans le déroulement de l'activité				
	A su être dans l'écoute active				
	A su se rendre disponible				
	A fait l'évaluation avec les enfants				
	A su avoir une posture adéquate				
	A su faire un feedback sur les consignes				
	A su faire preuve de patience				
	A lancer le coup pour rien				
	A su s'auto-évaluer				
	A mener un grand jeu				
	A mener un petit jeu				
	A mener une activité manuelle				
	A fait preuve d'inventivité				



100% responsable - 100% engagé - 100% connecté



ENFANT ET ÉCRANS

Quelles précautions prendre ?


	avant 3 ans	3-6 ans	6-9 ans	9-12 ans	après 12 ans
JAMAIS	NON !	OUI	OUI	OUI	OUI
<p>PAS DE TÉLÉ ALLUMÉE</p> <p>Même si l'enfant n'est pas placé devant un écran, la télé en fond peut l'empêcher d'interagir avec son environnement et nuire à son développement langagier et intellectuel. Quand l'enfant est dans la pièce, la télé doit être éteinte.</p>	<p>EXCEPTIONNELLEMENT</p> <p>PAS D'ÉCRANS ACTIFS (TYPE TABLETTE, SMARTPHONE ET CONSOLES)</p> <p>La raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promesse de l'outil (lumière bleue) • entraînement à l'effet "zapping" et "gaming" nuisables à leur développement <p>TÉLÉ</p> <p>Oui, mais évitez de soumettre votre enfant aux publicités et aux journaux télévisés et surtout veillez à l'âge préconisé pour regarder le dessin animé.</p> <p>Votre enfant ne doit pas encore faire la différence entre le réel et le virtuel. Les images des écrans peuvent être traumatisantes (même pour des dessins nous, adultes, animes). Restez toujours présent à côté de votre enfant, pour discuter de ce qu'il est regardé, exprimer ses émotions... des commentaires, des opinions...</p>	<p>TABLETTE SMARTPHONE</p> <p>Oui, accompagnée d'un adulte.</p> <p>TÉLÉ</p> <p>Sous contrôle de durée et de la restriction d'âge.</p> <p>CONSOLES DE JEUX</p> <p>À éviter.</p> <p>POUR TOUS</p> <p>Éviter les contenus violents et les publicités.</p>	<p>1 HEURE PAR JOUR MAXIMUM</p> <p>Évitez les jeux violents et privilégiez les jeux d'observation, de mémorisation et de réflexion. Les jours d'école, votre enfant a déjà passé une bonne partie de sa journée assis, faites en sorte que les écrans ne représentent pas encore un temps « stratégique » à ses occupations.</p>	<p>1 À 2 HEURES PAR JOUR MAXIMUM</p> <p>À déterminer avec votre enfant. Vous devez connaître d'un temps maximal hebdomadaire durant lequel il est possible d'utiliser les écrans.</p> <p>BIENVENUE SUR LE NET</p> <p>Expliquer les risques liés à internet pour permettre à l'enfant d'identifier une restriction parentale.</p> <p>Et surtout, pour que vous ayez un contrôle sur ce que fait votre enfant sur le net et la durée passée devant les écrans, interdisez l'utilisation de la chambre (tablette, smartphone, télé et consoles).</p> <p>Ne perdez pas le contrôle !</p>	

AVONS QUELQUES RÈGLES SIMPLES

LES « 4 PAS DE S. DUFOUR »
REPRÉSENTENT DES MESURES SIMPLES À METTRE EN PLACE


- PAS D'ÉCRAN LE MATIN
- PAS DURANT LES REPAS
- PAS LE SOIR AVANT LE COUCHER
- PAS DANS LA CHAMBRE DE L'ENFANT

Gardons le contrôle sur la consommation (durée et contenu) d'écrans de nos enfants.



ENFANT ET ÉCRANS

la nature des risques



TROUBLES VISUELS

RETARD DE LANGAGE

DIFFICULTÉS DE GRAPHISME

RETARD DE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

DÉPENDANCE PSYCHIQUE

BAISSE DES CAPACITÉS À ENTRER EN RELATION AVEC LES AUTRES

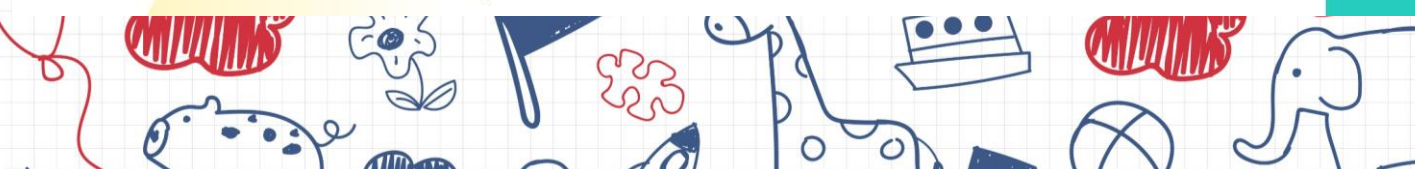
FAIBLESSE DES APPRENTISSAGES LOGIQUE, MATHÉMATIQUES, LECTURE, COMPRÉHENSION ÉCRITE

AGITATION, DIFFICULTÉS ATTENTIONNELLES

Pour contacter l'association, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à lachetonecran@gmail.com

www.facebook.com/lachetonecran

www.lachetonecranasso.fr



Passage à l'infirmier

Motif : chute, coup à la tête.

Nom /prénom de l'enfant :

Date :

Heure de l'accident :

Personne soignante :

Préciser le soin apporté à l'enfant : poche de froid.

Surveiller l'apparition de possibles symptômes comme :

Saignement de nez/oreille

Nausées et vomissements

Maux de tête

Vertiges

Hématome

Perte de connaissance même brève qui peut survenir au moment de l'accident ou bien à distance.

Il faut alors noter les heures de conscience et d'inconscience de la victime, afin de les communiquer à l'équipe médicalisée.



Des conduites à suivre selon la gravité du choc crânien

Selon la nature du choc crânien, de sa gravité, et l'état de santé de la victime, des gestes à prodiguer pour aider la victime sont à adopter.

- **Situation n°1** : un choc crânien « banal » sans apparition de symptômes

La victime s'est cogné la tête non violemment. La douleur du choc a rapidement disparu. Si la victime ne présente aucun symptôme inhabituel, consulter un professionnel de la santé n'est pas nécessaire, sauf si l'état de santé se détériore. La surveillance de la victime est cependant recommandée.

En cas de bosse sans gravité apparente, appliquer une poche de glace pendant une dizaine de minutes sur la zone touchée, puis une pommade si un bleu apparaît.

Si le choc crânien a provoqué des blessures plus importantes (plaie du cuir chevelu ou autres blessures externes), la victime doit alors consulter un médecin pour suturer ses blessures et évaluer le risque de lésions internes.

- **Situation n°2** : un choc crânien avec apparition de certains symptômes

La victime d'un choc crânien présente certains symptômes (étourdissement, vomissement ...) ou en cas de doute, il est vivement recommandé de consulter un médecin pour évaluer la gravité des blessures et savoir quelles mesures de précaution et de surveillance suivre dans les prochains jours.

- **Situation n°3** : un choc crânien avec perte de connaissance et/ou multiples blessures

La victime a subi un choc crânien très important et présente de multiples blessures. Prévenir immédiatement les secours d'urgence : SAMU (le 15) ou les Pompiers (le 18)

ENQUÊTE DE FIN DE SESSION

L'ACCUEIL DE LOISIRS MONT DUPLAN

1) Êtes-vous satisfait des sorties proposées ?

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

2) Êtes-vous satisfait des activités proposées ?

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

3) Avez-vous eu un bon retour de la part de vos enfants sur la session ?

OUI	NON	AUTRE

4) Êtes-vous satisfait de l'équipe d'animation ?

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

5) Êtes-vous satisfait de l'ambiance de la structure ?

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

6) Êtes-vous satisfait de l'écoute des accueillants :

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

7) Êtes-vous satisfait de la disponibilité du personnel :

Très satisfait	Satisfait	Moyennement satisfait	Pas satisfait

8) VOTRE AVIS, VOS CONSTATS, VOS IDÉES POUR FAIRE ÉVOLUER L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT. ÇA NOUS INTÉRESSE VRAIMENT ! 😊

.....

.....

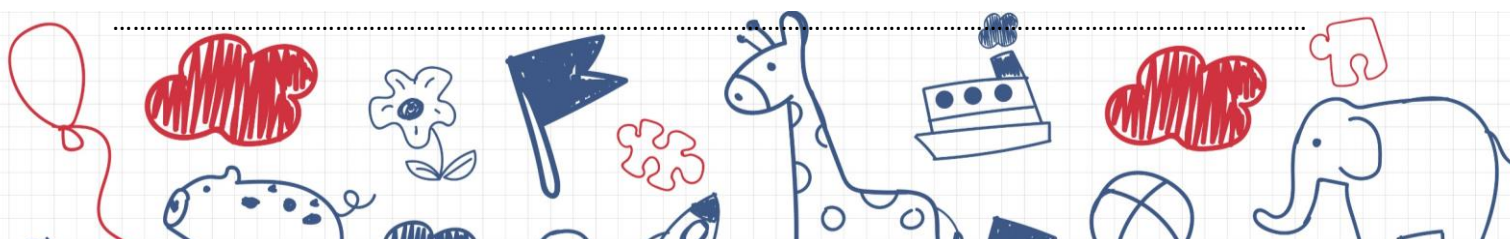
.....

.....

.....

.....

.....





Protocole Sanitaire



ACCÉM Mont Duplan



Retrouvez toute notre actualité sur :

www.ifac.asso.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire • Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter.	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises.
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			